28e ANNÉE — 1879

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATORZIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1879



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1879

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le synode officieux de la 19e circonscription, assemblé à Crest, le 9 juillet dernier, a formulé à l'unanimité le vœu suivant :

ART. XI. — « MM. les pasteurs sont priés d'attacher une importance particulière à la fête de la Réformation qui se célèbre dans nos églises depuis plusieurs années et de saisir cette occasion pour exposer à leurs troupeaux les grands traits de l'histoire héroïque de nos pères, en faisant, si c'est possible, une collecte en faveur de la *Société de l'histoire du protestantisme français* qui a rendu des services éminents à nos églises. »

Est-il en France une congrégation réformée qui ne puisse s'approprier le vœu exprimé par l'assemblée de Crest, et contribuer ainsi pour sa part aux progrès de l'œuvre historique si étroitement associée à la cause de l'Évangile dans notre patrie?

Notre vive gratitude est acquise aux églises qui se sont fait une pieuse coutume de ne pas oublier notre Société dans la collecte du premier dimanche de novembre. Puissent de nouveaux noms s'ajouter, cette année, à cette liste d'honneur!

Voici les noms des églises donatrices en 1878 :

Aiguevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-lez-Valence, Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, le Havre, la Grand'Combe, la Salle, le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Mauguio, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhau, Milhaud-lez-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taitbout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antonin, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain en Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Tonneins, Touland, Tours, Troyes, Vabres. Total : 67.

P. S. — Conformément au vote du Comité, réalisé pour la première fois le 15 octobre 1878, ce numéro du *Bulletin* est adressé à tous les pasteurs de France.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES CINQ MARTYRS DE CHAMBÉRY

(JUIN-OCTOBRE 1555).

Au mois de juin 1555, Genève vit sortir de ses murs, par la porte Neuve, plusieurs messagers de la bonne nouvelle se dirigeant vers le Piémont. C'était Jean Vernou, originaire de Poitiers, et prosélyte de Calvin dans cette ville savante et lettrée; Antoine Laborie, ancien juge royal de Caiar en Quercy, qui n'avait pas hésité à résigner ces honorables fonctions pour se vouer à la prédication des croyances nouvelles, et un licencié ès lois de Nîmes, Jean Trigalet, que le spectacle des premiers bûchers allumés pour le maintien de l'orthodoxie dans sa ville natale avait conquis à l'Évangile [1]. Consacrés tous trois au ministère par l'imposition des mains, et munis des instructions de Calvin qui les avait préparés par d'austères leçons au bon combat de la foi, ils n'avaient qu'un désir, annoncer à leur tour la doctrine du salut partout où il plairait à Dieu de les appeler. Ils ne pouvaient d'ailleurs se faire illusion sur les périls qui les attendaient, dès les premiers pas hors de la cité du refuge, car en ces jours d'active propagande, l'inquisition veillait sur toutes les frontières, et le bras séculier était le docile instrument des sentences épiscopales. C'est ainsi que deux ans auparavant, cinq jeunes Français, sortis de l'Académie de Lausanne et arrêtés à Lyon, avaient péri sur un bûcher, après un procès dont les douloureuses péripéties avaient également ému la France et la Suisse [2].

Ce souvenir était certainement présent à Vernou et à ses

1. *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, f° 319.
2. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 475.

compagnons quand ils dirent adieu à leurs amis de Genève, qui les accompagnèrent jusqu'au pont de l'Arve. Deux de ceux-ci voulurent même aller plus loin, « assavoir Guiraud Tauran, natif de Cahors en Quercy, mercier, et Bertrand Bataille, escolier gascon, lequel estant requis plus avant pour soulager Laborie, s'y accorda de telle promptitude et allégresse, que combien qu'il ne s'estoit disposé qu'au convoy, *si leur fit-il compagnie qui dura jusques à la mort.* Ainsi donc ces cinq serviteurs de Dieu poursuivirent joyeusement leur chemin, chantant louanges et actions de grâces au Seigneur, ayant les cœurs remplis de confiance, et prêts à exposer leur vie pour la gloire de celuy qui les mettait en œuvre. »

Le dessein des cinq missionnaires était de visiter les vallées du Piémont alors soumises à la domination française, et habitées par d'évangéliques tribus dont les antiques croyances n'étaient pas sans rapport avec celles de la Réforme. Le synode d'Angrogne tenu en 1532, en présence de Farel et de Viret, ces deux apôtres de la Suisse romande, avait consacré cette évangélique fraternité scellée par le martyre, et révélé ces églises alpestres à leurs sœurs plus jeunes de l'Helvétie. Depuis lors de graves événements s'étaient accomplis sur les deux versants des Alpes. L'occupation des États du duc de Savoie par François Ier et Henri II avait fait peser une dure servitude sur les vallées vaudoises attachées au culte en esprit. Genève proclamant la Réforme et inscrivant sur ses murs sa glorieuse devise : *Post tenebrus lux !* avait pris en quelque sorte l'engagement de pourvoir aux besoins spirituels des populations qui l'entouraient : Chambéry, Aoste, Turin, avaient reçu des prédicateurs du culte nouveau. Les vallées illustrées par le ministère de Valdo ne pouvaient être oubliées. Au mois d'avril 1555, Jean Vernou et Jean Lauversat firent un premier voyage en Piémont, et consignèrent le récit de leur mission dans la lettre suivante :

Angrogne, 22 avril 1555. — « Très chers frères en J.-C. afin que sachiez en brief le discours de nostre voiage et estat tel

qu'avons bien occasion de louer le Seigneur, car de sa grâce il nous a si heureusement conduict que quelque grande difficulté de chemin qu'ayons eu à cause des hautes montagnes et neiges, nous sommes toutefois parvenus en ce païs sains et saufs. Et premierement arrivames en une bourgade nommée *Barbotta*[1], où par l'espace de cinq ou six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuit annoncer la parolle, tant par sermons publics, voire entre les fidelles qui sont en bon nombre, que par devis privés. De là sommes venus en un bourg nommé *Fenestella*. Mais par le chemin trouvasmes force bonnes gens et femmes aussy qui nous tendoient la main ; et parce que au dit lieu de *Fenestella*, trois ou quatre des principaux avaient fait quelque difficulté de nous recevoir, pensans qu'estions prescheurs public de Genève, plusieurs de ces bonnes gens furent fort fachés, et entr'autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous; mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que nous fussions empeschés, il ne pust faire autre chose que de se retirer et plorer...

» Si est ce qu'en dépit de Sathan nous avons là esté si bien reçus que nous ne pouvions satisfaire leur ardeur, encores que tous les jours fissions deux grans sermons, un chacun l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées, et les maisons n'estans capables des personnes, il falloit s'assembler ès granges. Mesmes le jour de Pasques celebrasmes la Sainte Cène en meilleur nombre de gens que n'espérions, et après diner par leur importunité, nous nous laissasmes aller jusques là en leur opinion que nous preschasmes en plein pré contre tous les abus du papisme[2]. »

Les deux missionnaires français n'obtinrent pas moins de succès à Angrogne qu'à Fenestrelle, et ils ne retournèrent à Genève qu'après avoir pris l'engagement de fournir des mi-

1. Dans le val de Praguela, non loin de Fenestrelle.

2. Lettre de Jean Vernou et de Jean Lauversat aux seigneurs de Genève, publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, t. XVII, p. 16. Une double erreur est à relever dans la notice qui la précède : Guiraud Tauran et Bertrand Bataille n'étaient point *ministres*, et le départ des *cinq* eut lieu bien avant le mois d'*août* 1555.

nistres « en toutes ces vallées où la mission était si grande[1] ». Vernou fut le premier désigné pour cette évangélique mission dont mieux que personne il pourrait assurer le succès. Converti, vingt ans auparavant, par Calvin lui-même, à la foi réformée, avec Philippe Véron et Albert Babinot qui en furent les propagateurs dans le Poitou[2], Vernou n'était pas novice dans l'art d'évangéliser. La vallée du Clain et les campagnes qu'arrose la Vienne avaient été témoins de son zèle pour accroître le petit troupeau. Au zèle il avait joint la science, en prenant place sur les bancs de l'école génevoise où il rencontra Jean Trigalet et Antoine Laborie, ses futurs compagnons dans l'apostolat et le martyre.

On a vu les sentiments de pieuse confiance et de vive ardeur qui animaient les cinq missionnaires à leur sortie de Genève. Ils ne s'en départirent point lorsque ayant franchi le pont de l'Arve, près de Carouge, ils s'engagèrent dans un pays profondément hostile à leur croyance. La sérénité des Alpes rayonnant sous un ciel d'été semblait répondre à celle de leur cœur. Tout paraissait sourire à leur dessein, et démentir les sinistres prévisions d'un ami qui les avait avertis que des pièges leur étaient tendus sur la route[3], quand, au delà d'Annecy, dans les monts qui confinent au val de l'Isère, ces craintes reçurent une soudaine confirmation. A l'antique monastère de Tamié s'élevant dans une romantique vallée, succède le col de ce nom par lequel on descend à Albert-Ville[4]. Dans ces gorges solitaires, les attendait, avec une escouade de gens armés, un prévôt des maréchaux, qui s'étant introduit peu de jours auparavant à Genève, sous un déguisement, et ayant appris les préparatifs de leur voyage, n'avait eu rien de plus pressé que de venir les attendre en lieu sûr pour les livrer aux tribunaux du pays. Les cinq n'opposèrent aucune résistance; « interrogés

1. Expression de Vernou et de Lauversat dans la lettre déjà citée.
2. Crottet, *Petite Chronique protestante*, p. 104; et *Bulletin*, t. VI, p. 416.
3. On emprunte ce détail au récit du Martyrologe.
4. Albanis de Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, t. II, p. 481; et Eugène Burnier, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, p. 3.

de plusieurs choses », ils ne dissimulèrent ni leurs sentiments, ni le but de leur voyage. Aussi furent-ils retenus comme prisonniers par le prévôt qui, tout joyeux de sa capture, « les mena liés l'un à l'autre par le chemin jusques Chambéry, faisant cet exploit pour complaire à ceux *qui attendaient comme lions affamés leur proie*[1]. »

L'arrestation des cinq avait eu lieu le 11 juin. Le 10 juillet suivant, ils subirent un premier interrogatoire devant le lieutenant du Vibailly, délégué du parlement, et assisté du prévôt, de l'avocat du roi, et de l'inquisiteur auxquels s'étaient joints les officiaux de deux provinces, et l'évêque Furbity, neveu du dominicain qui avait joué un assez pauvre rôle dans les controverses de Genève. Une lettre de Calvin trouvée sur Jean Vernou, et un exemplaire de l'*Institution chrétienne* figuraient parmi les pièces d'accusation. Rien de plus digne que l'attitude des accusés dans ce premier débat. Après s'être « recommandés à la conduite du Saint-Esprit, » ils déclarèrent, avec une fermeté modeste, que leur foi était celle de Genève, dans laquelle ils voulaient vivre et mourir; mais que lorsqu'ils furent arrêtés, ils passaient leur chemin paisiblement, sans provoquer les rigueurs de la justice, « veu que ceux qui ne troublent l'ordre public ne doivent estre persécutés pour leur foy. » Ils étaient prêts d'ailleurs à en rendre compte de vive voix, comme ils l'avaient déjà fait par écrit, et même à s'amender devant Dieu, s'il leur était démontré par les saintes Écritures qu'ils étaient dans l'erreur. Les seigneurs de Berne instruits de leur arrestation, venaient d'envoyer un messager d'État, porteur d'une requête, pour demander leur délivrance. Les cinq ne l'ignoraient point et ils insistaient pour qu'on leur fît droit à cet égard. Ils récusaient du reste l'évêque et ses acolytes comme étant juges et parties dans la même cause, et adressaient un appel au parle-

1. *Histoire des Martyrs*, f° 139. Ce prévôt se nommait Cleriadus de la Noë. De 1550 à 1553 le parlement de Chambéry se signale par son zèle persécuteur. Citons entre autres victimes, Jean Godeau de Chinon, Gabriel Bérandin de Saumur, Claude Janin de la Faverge, et Jean Poirier brûlés vifs « pour avoir semé la fausse doctrine. » Eug. Burnier, *Histoire du sénat de Savoie*, t. I, p. 201.

ment pour en obtenir prompte justice. Dès le 14 juillet, le parlement répondit à cet appel en désignant un certain nombre d'avocats et de conseillers pour parfaire le procès dans trois jours, « sous peine d'estre suspendus de leur office pour un an. »

Cependant les tristes nouvelles arrivées de Chambéry avaient répandu la consternation à Genève. Au premier bruit de l'arrestation des cinq, Calvin s'émut, et leur prodigua les témoignages de sa vive sollicitude : « Il n'est pas besoin, mes frères, de vous exprimer plus au long quel soin nous avons de vous et en quelle angoisse vos liens nous tiennent enserrés. Je ne doute pas donc puisque tant de fidelles prient instamment pour vous que nostre bon Dieu n'exauce leurs désirs et gémissemens, et je vois par vos lettres comment il a commencé de besongner en vous, car si l'infirmité de la chair se monstre parmi, tellement que vous ayez de rudes et difficiles combats à soutenir, je ne m'en esbahis point, et je magnifie Dieu de ce qu'il vous esleve par dessus... Le principal est de recueillir tous vos sens pour reposer en sa bonté paternelle, ne doutant point qu'il n'ait vos corps et vos âmes en sa protection. Si le sang des fidelles luy est précieux, il le monstrera par effect en vous puisqu'il vous a choisis pour tesmoins. Et s'il luy plaît se servir de vos vies pour approuver sa vérité, oultre ce que savez que celuy est un sacrifice plus qu'agréable, consolez-vous qu'en remettant le tout entre ses mains vous ne perdrez rien. Car s'il daigne vous avoir en sa protection durant ceste vie caduque, à plus forte raison vous ayant retirés d'icy, il se monstrera fidèle gardien de vos âmes [1]. »

A ces austères exhortations se joignaient les plus actives démarches pour arracher les prisonniers au triste sort qui les attendait et qu'ils envisageaient sans crainte. Le 15 juillet s'ouvrit le procès où les cinq furent successivement interrogés et entendus. Vernou descendit le premier dans l'arène théologique,

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 64, 65. C'est par erreur que cette lettre, qui ne porte dans le texte aucune date, a été datée du 5 septembre. Elle est évidemment antérieure.

et disputa cinq heures durant contre l'inquisiteur et les moines qui l'assaillaient tantôt sur un point, et tantôt sur un autre, avec un acharnement inouï. La messe, l'autorité du pape, les traditions et l'autorité des saintes Écritures, furent l'objet d'un débat contradictoire où le disciple de Calvin n'eut pas de peine à montrer sa supériorité sur des adversaires qui ne savaient lui opposer que des arguties ou des injures. Cette belle et sainte doctrine de la vérité attestée par le Saint-Esprit au cœur du fidèle parut un scandale aux grossiers adorateurs de la lettre. L'humble assurance du chrétien qui s'appuie sur les divines promesses, sans l'intermédiaire du prêtre, fut taxée de révolte, et produisit l'effet d'un blasphème. Un des avocats se levant, dit à Vernou : « Viens ça, ne sais-tu pas comme on a fait mourir plusieurs autres tels que toy et qu'on les a fait mourir comme hérétiques? — C'est la première leçon que m'ait apprise mon souverain docteur et maître, répondit le confesseur réformé. Quiconque veut être son disciple doit porter sa croix et le suivre. Qui gardera sa vie la perdra ! »

Appelés à leur tour devant le tribunal, les quatre autres prisonniers ne se montrèrent pas moins fermes. Ils avaient rédigé d'avance une confession de foi qui leur était commune. On leur demanda s'ils voulaient y persister : « Oui, dirent-ils jusques à la dernière goutte de notre sang, car elle est fondée sur la parole de Dieu ! » Les sacrements catholiques, notamment la messe, le mariage, l'extrême-onction, et ensuite la primatie de Saint-Pierre, furent débattus sans autre résultat que de montrer la distance qui sépare la doctrine de Rome de celle du pur Évangile. « Les moynes et autres, dit Vernou, faisoient force questions, mais ils n'attendoient pas la réponse, encore qu'on la requist tant et plus. » Dans le cours de la discussion, la Rome protestante fut plus d'une fois opposée à la Rome catholique : « Allez à Genève, dit un des cinq, et vous trouverez à qui parler, sans danger pour vous, encore que ne puissiez vaincre ! — « Vos Genevois ne sont que larrons », repartit un des moines, qui s'attira cette réponse : « C'est vous qui vous engraissez du

bien d'autruy, tandis qu'à Genève chacun travaille pour vivre à la sueur de son visage ! » Le dénouement était facile à prévoir. Dans la séance du 17 juillet, les cinq furent déclarés hérétiques par l'official, et retranchés, « comme membres pourris » de l'Église romaine. Ils acceptèrent cette sentence comme un honneur, et se préparèrent à la mort. On peut juger de leurs dispositions par la lettre qu'ils écrivirent, le 18 juillet, à leurs frères de Genève, et qui se terminait par ces mots : « Vous disant le grand et dernier adieu de ce monde, pour aller à la gloire céleste et recevoir la couronne qui nous est préparée par nostre Roy et Seigneur Jésus-Christ [1]. »

Mais la dernière heure des cinq confesseurs n'était pas encore venue ; comme les cinq écoliers de Lausanne, leurs précurseurs dans le martyre, ils étaient réservés à un plus long témoignage. Le tribunal de Chambéry voulant donner un semblant de satisfaction à la seigneurie de Berne qui renouvelait ses instances en faveur des prisonniers, prononça contre eux la peine des galères, et cette sentence leur fut communiquée le 21 août, à 4 heures, dans leur cachot. Ils l'acceptèrent en hommes préparés à un plus grand sacrifice. Mais le procureur du roi, docile instrument des cardinaux de Lorraine et de Tournon, qui de loin dirigeaient le procès, ne put consentir à laisser échapper sa proie. Il formula donc un appel *a minima*, et l'affaire fut instruite à nouveau. Dans cette seconde phrase judiciaire, c'est Antoine Laborie qui joue le principal rôle [2], et ses lettres empreintes du spiritualisme le plus

1. *Histoire des Martyrs*, f° 320.

2. Mentionnons un dernier interrogatoire de Jean Vernou marqué par de curieux incidents. Le président reconnaît que le pape est pécheur, mais son office n'en est pas moins de Dieu. « Luther et ses semblables ne le doivent donc injurier, mais plustost gémir sans faire troubles ne divisions. Le nom d'antechrist doit s'appliquer à Mahomet et non au pontife romain. Nouvelle discussion sur la messe qui n'est, quoique le Christ y soit présent, qu'un simple sacrifice d'actions de grâces. Un des conseillers, invoquant en faveur du purgatoire le fameux mot de saint Paul : *Quasi per ignem* : « se montra ridicule jusques à en rougir devant ses compagnons. » Fidèle à sa tactique, le président interrompt sans cesse l'accusé, et multiplie les objections sans attendre les réponses. « Il me faudrait, dit celui-ci, une mémoire angélique pour répondre à tout ! » Mais ce n'était pas le compte des juges pressés d'en finir avec un débat qui n'était point à leur avantage. (*Hist. des Martyrs*, f° 327.)

élevé, nous transportent tour à tour dans la prison et le prétoire. On en jugera par les extraits suivants :

« Le vendredy matin (23 août), à 7 heures, on me vint quérir pour me mener en la chambre. Là estoient assis en leurs chaires les deux présidens, neuf conseillers, l'advocat du Roy et le greffier. Incontinent que je fus entré, l'un des principaux commanda au greffier de me présenter un tableau où il y avait un crucifix peint et me commanda de me mettre à genoux. Je respondis : A Dieu ne plaise que je me prosterne devant l'idole ou créature. Alors me fut dit : Vous êtes bien mordant, et pensez-vous que la cour entende que vous adoriez l'image, ni nous aussy ? non, mais la cour vous commande que vous adoriez Dieu et honoriez le magistrat, et pour ce faire que vous vous mettiez à genoux afin de jurer devant Dieu que vous direz vérité et respondrez en toute révérence. — Messieurs, dis-je, c'est ce que je désire d'adorer Dieu et l'honorer, voire obéir au magistrat, et pourtant je me submets à vostre commandement, pourveu que l'idole soit ostée de là et non autrement, veu que ce seroit contre l'honneur de Dieu. Alors il commanda au greffier d'oster l'image. Et derechef il me commanda de me mettre à genoux, avec déclaration que la cour n'entendoit que j'adorasse autre que Dieu, mais seulement pour monstrer l'obéissance due au magistrat. Lors protestant que je n'entendois le faire autrement, mais plus tost mourir, je me mis à genoux. Incontinent il me fit apporter l'idole pour jurer, ce que voyant je me voulus relever, disant que n'en ferois rien. Alors il commanda de rechef qu'on l'ostast, et me fit apporter la Bible sur laquelle je juray de dire la vérité. »

Cette scène si caractéristique est le prologue de l'interrogatoire où Laborie répondit avec une candeur, une sincérité qui aurait dû désarmer ses juges. Le président lui-même en parut touché et témoigna son étonnement qu'un homme « qui pouvoit bien vivre en sa maison », se fût exposé aux galères et à la mort pour professer l'hérésie de Genève. Il fit plus encore, et soit inexpérience des questions convroversées entre les deux

Églises, soit désir de rendre une rétractation plus facile à l'accusé, il lui concéda bien des points dont l'orthodoxie romaine aurait pu à bon droit s'alarmer, sur la messe, le pape, et la nécessité d'une réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. « Bref, dit l'accusé, il m'accordait presque tout, tellement que je fus contraint de luy dire : Ah! monsieur, je voudrais bien que Dieu eust fait la grâce à tous les moines de France d'estre aussi bons théologiens que vous, car nous serions tost d'accord. Et à ce que je puis voir, il ne faut pas craindre que vous me condamniez, si ne le faites contre vostre conscience, car si je suis hérétique (ce que non), vous l'estes aussy bien que moy par vostre propre concession. Sur cela tous les conseillers se prirent à rire et un nommé Crassus qui estoit nostre rapporteur, me dit : il faut que vous soyez hérétique comme luy, non pas luy comme vous; à quoy je répondis, monsieur, je ne le veux pas estre comme luy, car par aventure, je le serois par fiction. Mais je voudrois bien que luy et vous tous vous le fussiez comme moy, à savoir seulement par l'opinion et faux jugement du monde. » C'est le vœu de saint Paul devant Festus, moins la sublime réserve relative aux liens dont l'apôtre était chargé !

Dans les plus sombres jours, sous l'empire des plus dures lois, le cœur humain semble parfois s'attendrir et céder à de meilleures inspirations. Mais les préjugés reprennent trop tôt leur cours, et la justice, ou ce qu'on appelle de ce nom, condamne sans pitié ce qu'au fond elle ne peut s'empêcher d'honorer. Ramené dans une chambre à part, et séparé de ses frères, Laborie éprouva le besoin d'adresser un suprême appel à ses juges. Il faut l'entendre s'exprimer lui-même : « Soudain je me mis à prier ardemment nostre Dieu qu'il me fist cette grâce de leur remonstrer le devoir de leur charge, nostre innocence, et le jugement de Dieu. Je demeuray ainsy, priant et meditant jusques à deux heures après midy que le serviteur vint me dire qu'il avoit parlé à messieurs pour moy et que je vinsse dire ce que je voulois. Soudain, bien joyeux d'une telle nouvelle, je m'en vay

devant messieurs au lieu susdict où tous estoient comme de matin. Je me mis tout debout devant eux, et le président me dit ainsy : Maistre Antoine, que dites-vous ? Alors élevant mon esprit à Dieu, pour le requérir à mon aide, je recommencay a leur remonstrer le devoir de leur charge, et pourquoy Dieu les avoit constitués sur son peuple, même leur avait communiqué son nom de Dieu, et ainsy les exhorter de s'en acquitter selon sa volonté. Après leur remonstray l'innocence de mes frères et la mienne, laquelle ils ne pouvoient ignorer, veu que de matin ils l'avoient confessée, et qu'ils ne pouvoient estre de ceux qui jugent par ignorance, au rapport et jugement des moynes sur les hérésies, veu que Dieu les avoit doués de grande connoissance pour en faire jugement. Et par ainsy qu'ils advisassent à la cause de Jesus Christ puisqu'ils en estoient juges en nos personnes, comme estans ses membres, avisant bien de ne commettre le péché contre le Sainct-Esprit. Sur quoy je leur présentay le jugement de Dieu, et finalement leur remonstray le soin que le Seigneur a des siens, et comment il requiert leur sang. Bref, Dieu me fit la grâce que je fus escouté d'eux environ une heure sans interruption, et leur dis tout ce que le Seigneur me donna de leur dire, avec application des passages, tellement qu'il faut glorifier Dieu de l'assistance qu'il me fit par sa grâce.

« *Tant que je parlay, tous avoient l'œil sur moy, et moy sur eux, et en vis quelques uns des plus jeunes qni avoient la larme à l'œil.* » Emotion passagère ! Un des conseillers, prenant la parole, confessa que Laborie avait dit vrai, mais que l'office du magistrat confirmé par les Saints-Ecrits, consistait aussi dans la répression de l'hérésie. Laborie ne contesta point cette thèse alors acceptée par les réformés comme par les catholiques. Il cita même l'exemple de Michel Servet justement puni à Genève pour ses erreurs ; « mais, ajouta-t-il, prenez garde de ne punir les chrétiens et enfans de Dieu, au lieu des hérétiques, et gardez-vous de communiquer au jugement de Pilate pour favoriser aux princes du monde et sacrificateurs de Belial. » Étrange position que celle de l'accusé glorifiant la loi

inique qui va le frapper, et n'en contestant que la légitime application! Courtes sont les lumières des époques qui se croient les plus éclairées. La Réforme ne sut pas voir qu'en affranchissant les consciences d'un joug humain, elle les restituait à Dieu, leur maître unique; et qu'en proscrivant l'erreur comme un crime, elle consacrait le martyre de la vérité!

L'issue du débat théologique qui se rouvrit alors dans le prétoire, ne pouvait être douteuse. L'unique conclusion d'un conflit de cette nature entre le magistrat représentant la justice et l'homme qualifié d'hérétique, c'était la mort, à moins que la loi ne fût désarmée par la solennelle rétractation de l'accusé. Mais on ne pouvait attendre rien de pareil de Laborie et de ses compagnons qui maintinrent énergiquement leur croyance, et se refusèrent à toute équivoque, quoique « l'on mît en avant une Messe toute nouvelle et un Pape tout nouveau, les bigarrant de diverses couleurs. » Laborie répondit avec une inflexibilité toute huguenote que pour amender la messe, il fallait la supprimer, et revenir à l'institution première de la Cène. Quant au Pape on devrait le tenir pour évêque, lorsqu'il suivrait les exemples de saint Pierre et des apôtres. « Ces choses dites, ajoute-t-il, je fus renvoyé en ma petite chambrette. A quatre heures le frère Trigalet fut amené devant les juges et respondit de mesme, comme il le mande. Le lendemain samedy, les frères Bataille et Tauran furent tenus toute la matinée, auxquels le Seigneur assista si bien qu'ils triomphèrent de rembarrer Satan et ses cautelles. Et après bien joyeux, du commandement de la cour, fumes réunis ensemble. Le lundy après, 26 d'août, tous ensemble fumes amenés devant messieurs qui firent grande remontrance et instance pour nous réduire. Le frère Vernou, par la grâce de Dieu, respondit amplement pour tous, de sorte que glorifiames nostre Dieu, et nous en retournames victorieux. Depuis nous avons esté condamnés entre eux, comme l'on dit, *à estre bruslés tous cinq*. Nous rendons grâces à Dieu et attendons l'heure, nous recommandans à vos prières. »

Cependant, à Genève, comme à Berne, on était vivement

préoccupé du sort des cinq prisonniers, et on multipliait les instances pour les sauver. Le 24 juillet Calvin écrivait à Farel : « Je ne puis pour le moment t'écrire autre chose au sujet de nos frères retenus captifs à Chambéry, *si ce n'est qu'ils se préparent à marcher à la mort avec une incroyable allégresse*[1]. L'issue est encore cachée entre les mains de Dieu. J'ai reçu d'eux plusieurs lettres dans l'une desquelles ils t'adressaient les salutations que je transcris en marge. J'ai envoyé à Lausanne celle qui est commune aux trois églises, avec prière de t'en transmettre une copie. » Même mention dans une lettre à Viret du 4 août suivant. On y voit qu'après diverses alternatives de crainte et d'espérance, on fait d'actives démarches auprès de l'ambassadeur français à Berne pour que le procès soit suspendu jusqu'à nouvelles instructions du roi[2]. Mais le monarque, dominé par les Guises, voudra-t-il épargner en Savoie ceux qu'il proscrit impitoyablement dans les anciennes provinces de son royaume? Les magistrats bernois n'insistent pas moins pour la libération des cinq prisonniers qu'ils considèrent comme leurs propres sujets. Calvin agit de son côté auprès des magistrats genevois qui sont plus directement atteints par la condamnation suspendue sur la tête de « leurs escoliers. » Le 8 septembre 1555 « Calvin prie le Conseil d'intercéder pour les pauvres prisonniers à cause de la religion à Chambéry. Jean-Louis Curtet député à ces fins au dit Chambéry. » Sa mission semble avoir obtenu un court succès : « Jean-Amy Curtet de retour de Chambery rapporte qu'il y a lieu d'espérer que les prisonniers qui sont pour la religion au dit lieu, seront condamnés seulement aux galères[3]. »

Grâce aux négociations pendantes entre Chambéry et la Suisse et au recours adressé à Henri II, les cinq purent jouir d'une

1. De fratribus nostris qui Cameraci tenentur in carcere, non aliud in præsentia scribere expedit, nisi incredibili alacritate ad mortem obeundam esse accinctos, etc... » Calvinus Farello, 24 julii 1555, *Opera*, t. XV, p. 694. Dans une lettre du 10 juillet à Calvin, Farel demande des nouvelles des cinq frères captifs, ce qui permet de fixer la date approximative de leur arrestation. (*Ibidem*, p. 670.)
2. « Ergo expectabimus quid ex aula mandetur. » Calvinus Vireto, pridie nonas augusti 1555. (*Opera*, t. XV, p. 713.)
3. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 63, en note.

certaine liberté dans leur cachot et entretenir une active correspondance au dehors. C'est là qu'on aime à les chercher dans l'intervalle de quelques mois qui sépare leur arrestation de leur martyre. Le temps amène dans son cours bien des changements et modifie ce qu'il ne détruit pas. Ainsi ce qui passionnait nos aïeux du XVIe siècle n'a plus le même attrait pour leurs descendants. L'intérêt du procès qui fait l'objet de ce récit, consiste moins pour nous dans les longs interrogatoires et dans les débats théologiques auxquels ils donnèrent lieu, que dans la constance des accusés et les témoignages de fraternelle sympathie qu'ils reçurent de Berne et de Genève. La correspondance où s'épanchèrent leurs sentiments les plus intimes, ces affections de la famille si douces encore à l'homme qui va mourir, et qui s'immole volontairement pour une cause sainte, c'est là ce qui sollicite surtout notre attention et nous émeut profondément. Ces héros du devoir furent aussi des hommes, et on aime à surprendre une larme dans ces yeux comme illuminés d'un reflet céleste. Quelle noblesse et quelle pureté de sentiments dans les fragments qui suivent !

On lit dans une lettre de Jean Vernou à un de ses cousins : — « Nous vous remercions tous des saintes admonitions que faites par vos lettres et de la peine que prenez pour nous. Certes, quand nous y pensons, nous voudrions estre hors de ce monde pour ne donner plus de fascherie à tant de bons personnages qui, de leur grâce,sont plus soucieux de nous que nous-mêmes, et sont plus enserrés et prisonniers de cœur que nous qui sommes prisonniers quant au corps. Ce bon Dieu vous le veuille rendre, et multiplier tellement vostre chevance qu'il vous face sentir, en effect, que c'est pour luy que vous hazardez vostre bien, et que, comme il est dit en l'Ecclésiaste, vous jettez vostre pain dans l'eau. Cependant puisque pour le présent nous ne pouvons autre chose faire, nous le prierons pour vous et les vostres, et nous recommanderons tous à vostre bonne, grace et saintes prières. »

Dans une autre lettre écrite au sieur de B*** (peut-être un des

frères de Budé) malade, Vernou se félicite de pouvoir dans sa détresse offrir des consolations à un ami affligé : « Loué soit Dieu le père de miséricorde, qui nous console en toute nostre tribulation afin que nous puissions consoler ceux qui sont en quelque tribulation par la consolation de laquelle nous sommes consolés de Dieu. Car comme les afflictions de Christ abondent en nous, pareillement aussy nostre consolation abonde par Christ. Et certes, voilà une grâce merveilleuse que ce bon Dieu fait à tous ses enfants, assavoir qu'estant en poureté, angoisse, et en la mort, il les enrichit, console et vivifie, tellement qu'ils ont de quoy en départir aux autres. Ces choses ci ne sont point une philosophie imaginaire qui jamais ne fut à la vérité, mais c'est l'ordinaire pratique des fidelles, laquelle, comme vous voyez en nous, grâces au Seigneur, aussi la voyons nous en vous, selon que vos lettres nous en rendent bon témoignage... »

Dans une épître commune, les cinq frères s'accusent d'une manière touchante d'avoir caché sur un point la vérité à leurs juges, et l'on n'a pas le courage de leur reprocher un mensonge qui fut un scrupule de charité : « Estant interrogés si ce n'estoit pas l'un de nous, qui a presché à Barbotta et Fenestella, mesmement le jour de Pasque, en un pré, et si nous ne reconnaissions point le barbe Paul et plusieurs autres qu'ils nous nommèrent, suivant la teneur des lettres que leur écrivait le premier président de Grenoble... nous niames tout à plat le faict, et *que nous ne savions rien de tout cela*. Ce que ne fimes sans y estre fort sollicités par les frères, avec gemissements et prières à ce bon Dieu, lesquelles tant les dits frères que nous luy présentames bien affectueusement, ni aussi sans avoir bien mis à la balance, selon que l'imbécillité de nostre jugement se pouvoit estendre, lequel des deux maux seroit le moindre, ou d'user de mensonge, ou de mettre au tranchant de l'épée et exposer au feu tant de bons personnages anciens, femmes et enfants ; voire que les pasteurs fussent aucunement les bourreaux de leurs brebis pour lesquelles ils ne devoient mesme espargner

leurs âmes [1]. » Admirable langage qui peint l'angoisse des condamnés s'immolant pour ainsi dire deux fois à la cause pour laquelle ils ont fait d'avance le sacrifice de leur vie. Leur jette la pierre qui se croira meilleur qu'eux ! On livre à l'indignation des disciples de Loyola cette casuistique d'un nouveau genre que n'eût pas flétrie Pascal !

Les lignes suivantes sont extraites d'une épître des cinq à Calvin : « Monsieur et très honoré père en nostre Seigneur, nous avons reçu vos lettres du cinquiesme de septembre qui nous ont grandement consolés, car elles nous testifient vostre ardente charité, et de tous les frères envers nous, en tant que vous vous contristez tellement de nostre mal selon la chair, que cependant ne laissez pas de vous rejouir de nostre bien selon l'esprit, en pleurant avec les pleurans, et riant avec les rians, de quoy nous vous mercions tous très affectueusement. De nostre part combien que nous soyons joyeux de ce que le Seigneur nous donne par sa grâce de quoy vous resjouir en saincte liesse, si pauvres et misérables creatures que nous soyons, si est-ce pourtant que sommes fachés de vous donner et à plusieurs excellents personnages, mesme à toute l'église, tant de peine et soucy. Jaçoit que plusieurs occasions de gémir nous soient journellement présentées, toutes fois celle-là n'est pas des dernières ; tellement que désirons et prions ce bon Dieu qu'il nous oste bientost de ceste presse qui nous serre incessamment, à cause de nostre prison, en quelque manière qu'il luy plaira ; *si c'est pas mort, tant mieux pour nous !...* »

Le même accent stoïque, avec une secrète douceur, distingue les lettres écrites par les condamnés à leurs familles. Vernou a une sœur, et l'exhorte à porter chrétiennement cette épreuve : Dieu ne l'abandonnera point. Antoine Laborie est époux et père, et il adresse à sa jeune femme, déjà comme veuve, les plus sages conseils, les plus touchantes consolations : « Tu sais que tu es jeune, et par ainsy estant privée de ma compagnie (si Dieu le veut ainsy pour nostre plus grand bien) console-toy en

1. Lettre du 25 juillet 1555. *Histoire des Martyrs*, f° 327.

luy, et prends Jésus-Christ pour ton père et mary, jusqu'à ce qu'il t'en ait donné un autre ; et je suis certain qu'il ne te laissera point pour désolée, mais pourvoira à tes affaires mieux que tu ne saurois désirer. Prie le donc instamment, aime-le, crains-le de bouche et de faict; fréquente les prêches, fuis meschantes compagnies et aime la compagnie de ceux qui ont crainte de Dieu. Ne fais rien de ta teste, mais par le conseil de nos amis, lesquels tu as connu te porter aussy bonne volonté qu'a moy-mesme, et singulièrement de monsieur Calvin, lequel ne permettra point que tes affaires aillent mal, si tu te ranges à sa volonté, et tu le dois faire et je t'en supplie, car tu sais qu'il est conduit par l'Esprit de Dieu. Quand tu te marieras, comme je te le conseille, je te prie prendre son avis et ne rien faire sans luy. Prends un homme qui ait la crainte de Dieu, ou ne te marie point; mais je crois que le Seigneur te pourvoira comme il sait estre expédient. Prie-le donc avant toutes choses, et repose-toy sur sa bonté. Je l'ay prié et le prie incessamment pour toy...

» Anne, ma sœur bien aimée, j'ay receu tes lettres du 15me de septembre, avec la toile et chausses que tu m'as envoyées... je te remercie, ayant plaisir de ce qu'as eu souvenance de moy, mesmes au temps du froid qui nous assaut de bien près. Mais encore j'ay esté plus aise d'avoir entendu par ta lettre les grâces que Dieu te fait, car en cela je vois le fruict des prières que fais pour toy, et suis incité à luy en rendre grâce, comme je fais incessamment. Tu m'as mandé par la dite lettre que les nouvelles de ma condamnation à la mort te furent dures de prime arrivée, et un breuvage bien amer; je n'en doute pas, connoissant ta faiblesse, pour à laquelle resister, je te prie qu'il ne te souvienne plus de moy comme estant ton mary, si ce n'est en me regardant devant tes yeux tout bruslé, voire reduit en cendres, et par ce moyen n'estant plus conjoincte à moy si non du lien de charité fraternelle, par laquelle tu dois prier pour moy tant que Dieu me fera habiter icy-bas en ce corps misérable. Que tu te retires du tout à nostre bon Dieu, gardien des Veusves...

» Pour à cela t'aider, je te prie méditer l'exemple de la bonne Ruth. — Tu trouveras en ceste sainte histoire qu'estant privée de son mary par la mort, après avoir renoncé au païs de sa nativité et à tous ses parents idolatres, pour se retirer en la terre où le Seigneur estoit adoré, ayant illec suivi sa belle mere Noëmi, à cause de leur poureté, fut contrainte la bonne Ruth d'aller glaner aux champs pour la nourriture de la dite belle mère et d'elle, se commettant en toute patience au Seigneur lequel ne l'abandonna point, ains la pourvut si bien que la donna en mariage à Booz... Quant à ta fille, il en aura autant soin comme de toy, car il se monstre bien père des orphelins. L'exemple de Moïse te doit suffire pour toute confirmation. Comment est-il abandonné ? Il n'est pas seulement orphelin; mais il est abandonné de père et de mère, et mis ès eaux comme à la désespérée. Cependant la bonté paternelle de nostre Dieu veille pour celuy qui ne le connait point, le fait tirer de là par la fille de Pharaon, et l'exalte pour estre conducteur des enfans d'Israel en la délivrance d'Egypte. Regarde donc la Providence de nostre Dieu, et connois que sa puissance n'est pas diminuée, encore moins sa bonté envers les siens. Contente-toy que tu es marquée pour une de ses filles et moy pour son enfant. Nostre enfant ne sera point à autre qu'à luy, car il est Dieu de nous et de nos enfans, voire nostre Dieu éternel... »

Les lettres de Trigalet à son beau-père ne sont pas moins remarquables : « Je dis en vérité que l'esprit de Dieu, docteur intérieur de nos consciences, nous rend un tel témoignage de nostre élection... qu'onque de ma vie n'eus telle connaissance de mon salut par les leçons et sermons que j'ay ouys en son escole, que je sens en mon cœur par expérience en cette pratique et probation d'affliction et persécution, de sorte qu'il me tarde quand je seray hors de ce corps de péché et revestu d'un corps glorieux. Il est bien certain que ce n'est pas sans grande bataille de la chair contre l'esprit, de sorte qu'est vray ce que contient cette sentence :

Ce corps lié demande sa rançon
(Mon très cher père) et l'esprit au contraire
La veut laisser comme une orde prison ;
L'un tend au monde et l'autre à s'en distraire
C'est grand pitié que de les ouir braire.

Ha ! dit le corps, faut-il mourir ainsi ?
Ha ! dit l'esprit, faut-il languir ici ?
Va, dit le corps, mieux que toy je souhaite.
Va, dit l'esprit, tu faus et moy aussi ;
Du Seigneur Dieu la volonté soit faite !

Tels étaient les sentiments des cinq prisonniers, qui ne tenant plus au monde que par les liens du cachot, et contemplant par la foi ce qui est invisible, vivaient déjà par anticipation « dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite. » Une très belle lettre de Calvin, écrite le 5 octobre, arriva-t-elle à temps, pour apporter un dernier témoignage de sympathie à ceux qui allaient mourir ? On l'ignore[1] ; mais ils pouvaient dire avec l'Apôtre : *J'ai achevé le bon combat, j'ai fini ma course !...* et le prix de la victoire était là sous leurs yeux, presque sous leur main ! — « Le jour qu'ils sortirent pour estre menés au supplice (12 octobre), un personnage (lequel avoit fait pour eux ce qu'il avoit pu) trouva moyen de parler à eux pour un dernier service, car ayant entendu la conclusion de la cour de Chambery, il entra ès prisons, et leur annonça les nouvelles de la mort, les consolant selon la grâce que Dieu luy avoit donnée... *Lors tous d'une voix remercièrent Dieu de l'honneur qu'il leur faisoit.* Vray est que l'un d'eux, Jean Vernou fut effrayé à ce premier message de la mort, et n'y eut partie en son corps qui ne tremblât ; si dit ces paroles : Mes amis, je sens en moy la plus grosse guerre qu'il est possible à l'homme de soustenir ; toutefois l'esprit vaincra cette chair maudite, et m'assure que ce bon Dieu ne me lairra

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 77. Les premières lignes de cette lettre montrent les craintes du réformateur : « Je vous assure que la compassion de vous voir languir si longuement, me tient comme enserré d'angoisse. »

point... car il nous a promis de nous assister en nos afflictions. »

La sentence portait que les condamnés seraient étranglés, puis brûlés, et un immense bûcher s'élevait près du Pont Rouge. « Quand ils furent venus au lieu du supplice, Jean Vernou recouvra ce qu'ils s'estoient promis de la bonté et puissance de Dieu, assavoir une heureuse constance et force digne d'un vray chrestien. Il fut empoigné le premier par l'exécuteur, et avant que d'estre attaché, il fit oraison à Dieu, commençant ainsy : *Seigneur Dieu et père tout puissant, je reconnois sans feintise devant ta sainte majesté que je suis un pauvre pécheur*, etc... Oultre plus il fit devant tous les assistans confession de sa foy, et ayant recommandé son esprit à Dieu, endura constamment les douleurs de la mort et vainquit ses ennemis. Voilà quant au premier.

» Antoine Laborie ne fut onques estonné, ains d'une face joyeuse voire telle comme s'il eust esté convié à un banquet, se présenta hardiment. Et avant que d'estre exécuté, le bourreau luy demanda pardon, remonstrant que ce n'estoit pas luy qui le faisoit mourir, ains ceux qui estoient députés pour faire justice. Laborie luy répondit : *Mon amy, tu ne m'offenses point, ains par ton ministère suis délivré d'une merveilleuse prison.* Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmus de pitié et pleuroient voyans ce spectacle. Puis il dit en effect l'oraison que Vernou avoit dite, et fit aussy confession de sa foy à haute voix, et ainsy rendit l'esprit avec constance esmerveillable.

» Jean Trigalet se presenta aussy à la mort de cœur alaigre et d'esprit prompt, et pria pour ses ennemis, disant que plusieurs y en avoit qui ne savoient ce qu'ils faisoient, mais qu'il y en avoit aussy d'autres qui le savoient bien, et ne le vouloient dire ne confesser. Mais, mon Dieu, disoit-il, je te prie de les vouloir deslier. Puis adjouta : *O mon Dieu, je te vois déjà en esprit là haut en ton throsne, et voy les cieux ouverts, comme tu les as fait voir à ton serviteur Estienne.* Et après avoir aussy fait profession de sa foy, rendit l'esprit bien paisiblement.

» Bertrand Bataille soustint hardiment devant tous qu'ils n'estoient pas là pour avoir dérobé ou meurtry, ains parce qu'ils soustenoient la querelle de Dieu. Et ayant fait sa prière à Dieu, fut quand et quand exécuté.

» Le dernier, Guiraud Tauran, prononça quelques passages des Psaumes, et fut ouy intelligiblement. Et combien qu'il fust jeune, toutefois il ne fut moindre en constance que les autres. En priant de grande ardeur et de voix ferme il mourut[1]. »

Tel fut le spectacle offert à la population de Chambéry, sur les bords de la Laisse, le 12 octobre 1555. Deux ans auparavant, sur la place des Terreaux, la population de Lyon avait contemplé des scènes analogues, et vu cinq confesseurs de la foi réformée expirer avec une constance, une douceur, qui rappellent les plus purs exemples du siècle apostolique. Presque chaque jour, sur le sol de la vieille France, quelque sacrifice pareil venait attester la patiente fidélité des martyrs s'immolant avec joie pour ce que l'homme a de meilleur, sa croyance et son Dieu. Quand une Église a de tels témoins, elle peut dédaigner l'injure et la calomnie qui voudraient ternir les plus belles pages de son histoire. Aux âmes droites que domine la prévention ou qu'égare le mensonge, elle dit : Voyez et jugez ! Elle se contente de plaindre ceux qui fermant leurs yeux à la lumière et leurs cœurs à la justice, ne savent que prodiguer l'outrage à ce qui mérite l'universel respect. Puis faisant un retour sur elle-même, sur les misères du temps présent comparées aux vertus d'un autre âge, elle s'accuse de laisser en oubli de tels aïeux et de si sublimes leçons. Ah ! que du moins ses trop indignes fils ne lisent pas ces grandes pages du martyrologe, sans s'y reconnaître à quelques traits non effacés de l'image paternelle, et sans y puiser une vertu !

JULES BONNET.

1. *Histoire des Martyrs*, f[os] 233, 334. Un Piémontais, Jean Moge, condamné avec les cinq, obtint la vie au prix d'une abjuration. Eug. Burnier, ouvrage cité, p. 206.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE MISSION A LA FOIRE DE GUIBRAY

LETTRE D'UN MINISTRE NORMAND A CALVIN

(Août 1561)

La jolie ville de Falaise, avec ses ruines du château de Guillaume le Conquérant et ses églises du moyen âge, semble étrangère aux souvenirs de la Réforme, qui n'y fut pas cependant prêchée sans succès, comme l'atteste la pièce suivante.

C'est aux savants éditeurs des *Opera Calvini* que revient l'honneur d'avoir les premiers mis au jour une lettre unique en son genre, car elle peint avec une vivacité de couleur et une vérité sans pareille les effets produits par la prédication de l'Évangile dans l'ancienne France, en cette année 1561 que l'on peut considérer comme l'apogée de la Réforme dans notre patrie. (*Bull.*, t. XIV, p. 319.)

Bien avant le ministère du chancelier L'Hôpital, et le court essai de tolérance qu'interrompit le massacre de Vassy, la Normandie avait accueilli avec faveur les messagers du culte nouveau, et d'importantes églises s'étaient formées à Dieppe, Rouen, Caen, Saint-Lô. Le 21 août 1560, l'amiral Coligny, organe d'un vœu général, avait présenté à l'assemblée de Fontainebleau une pétition en faveur de la liberté des cultes, ajoutant que dans la seule province de Normandie, « il se trouverait cinquante mille personnes pour la signer. »

Cette affirmation ne paraît nullement exagérée quand on lit la remarquable pièce que nous ont conservée les collections genevoises (vol. 197, fol. 354, copie). Quel en est l'auteur? Sans pouvoir dissiper le mystère qui l'entoure, nous inclinons à croire que c'est le ministre qui a signé du nom de *La Rocheplatte* la lettre à Calvin du 20 juin 1561, où la mission évangélique dans le pays de Caux est racontée en termes si expressifs [1] (*Opera*, t. XVIII, p. 521). On ne peut lire ces deux pièces sans être frappé du rapport qui existe entre le prédicateur de la foire de Guibray et celui

1. Les éditeurs des *Opera* l'appellent Goddard. On voit par un passage de sa lettre qu'il était originaire des environs de Rouen, et d'un âge assez avancé.

qui, peu de mois auparavant, évangélisait avec tant d'ardeur Coutance, Saint-Lô, Caen et les populations voisines du Havre.

Si l'on tient compte des distances, l'infatigable missionnaire, que nous allons voir à l'œuvre, arrivait de Caen. Il avait pu franchir en effet, du matin au soir, les sept à huit lieues qui séparent Caen de Falaise, en réponse à l'appel que lui adressaient les nombreux marchands réformés venus de Rouen et d'ailleurs à la foire de Guibray.

Il est temps de lui céder la parole :

Trés cher et honnoré frère, je ne doutte point que quelque bruit ne parvienne à vos aureilles des choses qui sont advenues à la foire de Givrey qui commença le 15 de ce mois d'aust. C'est pourquoi je vous en ai voulu escrire ce que j'en ai veu et ouy par expérience. Premiérement quant à ceste foire j'estime que c'est la nonpareille, je ne dis pas seulement de la Normandie mais de toute la France. Car aussi gens de toutes pars y arrivent, mesme des royaumes estrangers. Or pour vous dire ce qui est advenu de mon costé, le dimenche précédent en nostre conseil, je n'estoye point d'advis d'y aller, combien que nos surveillans m'en importunoyent fort d'y faire ung tour. Je prévoyois une multitude assemblée de tous les quartiers du Royaume, et il me sembloit que je n'avois point charge de me présenter là. Davantage j'avoye assez de besogne taillée en d'autres lieux, car on nous demande de tous costés. Plus outre une appréhension je ne say quelle de mon insuffisance m'estonnoit et m'empeschoit d'y aller volontairement. Je craignois aussi les esmotions qui se pouvoyent susciter, et vos derniers lettres dattées du 22 de juillet m'admonestoyent de n'user point de voye de fait, mais qu'il fallut premiérement avoir arrest. Pour ces raisons, combien que je ne les alléguoye pas toutes devant nostre conseil, je proposay devant tous que je n'y alloye point voulontiers, mesme il fut dit que j'yroye seulement coucher le samedy et que ce seroit pour parler en chambre, comme l'an passé, et non point en public. Le mercredy on me vint quérir pour aller visiter une église à trois lieues prés de nostre ville, et moy je fus joyeux espérant par telle occasion de fuir la Gyvreu. Ce mesme jour, moy estant parti, les marchans envoyérent montures et lettres pour me mener à Givrey, et le jeudy d'autant qu'il estoit feste pour faire exhortation. Le jeudy matin estant de retour je trouvay que chascun m'attendoit. Le cheval estoit sellé, ma femme estoit preste de partir pour y aller. Moy voyant toutes ces

choses je me résignay à Dieu. Ainsy descendu d'ung cheval me fallut monter sur l'autre, et par les chemins, nous n'avions garde de brûler, car nous eusmes la pluie sur les espaules et la fange jusques aux jarrets. J'arrivay au soir à Fallaize bien lassé, bien mouillé, avec ung mal de teste et couchay à l'hostellerie à la mode de Givrey.

Le lendemain, qui estoyt le vendredy, estant levé avec mon mal de teste je pensoye à surmonter le mal. On me parla de manger, mais il n'estoit question, l'odeur des viandes me faisoit lever le cueur. On me mena chez ung bourgeois de la ville où je demeuray au lict jusques environ trois heures aprés midi. On me demanda si je pourroy faire exhortation vers le soir. Je respondis que ouy, pourveu que les surveillans de Rouen et les nostres advisassent de trouver logis et qu'on donnast ordre qu'il n'y eust point de confusion. Il ne fut possible de trouver logis, car la multitude qui désiroyt ouyr la parolle estoit bien de deux à trois mille personnes, et encore on admonestoit chacun de ne divulguer point la chose. Le lieu fut un champ prés de Givrey, tout environné de murailles, qui estoit fort ample, ayant une seule porte bien large, et derechef au devant de la porte y avoit ung autre enclos aussy large comme vostre Moulard [1]. La prédication se fit avec bon silence et psaumes au commencement et en la fin. Le lendemain le bruit fut par tout le camp de Givrey comme on avoit presché, et tout le monde se préparoit pour s'y trouver, chacun s'enquéroit du lieu et de l'heure. Mais nous n'osions dire l'heure craingnant les embusches: on nous menaçoit qu'on devoit lever ung guet de deux cents hommes armés. Le procureur du Roy de Fallaize avoit fait adjourner tous les libraires ce mesme jour. Les prestres avoient fait des grandes complaintes, à cause qu'on avoit presché et que publiquement on avoit vendu les livres de Genève, et qui plus est, certains petis garsons avoyent porté parmi les rues des plaquars contre la messe avec cris dont tous estoyent estonnés. Le commencement des dits plaquars estoit: *Articles véritables sur les horribles grans et importables abus de la messe papale*, etc. Je croy que monsieur Farel en est autheur. Le stile le montre [2]. J'invoque, dit-il, le ciel et la terre en tesmoignage de vérité contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde, si

1. Le vieux forum genevois où la Réforme avait été prêchée par Farel et Froment.
2. La critique moderne a restitué cet écrit au ministre Antoine Marcourt. Voir la *Thèse sur Farel* de M. Henri Heyer.

Dieu bientôt n'y remédie, est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abismé. Quant aux cris des garsons je les mettray cy aprés à part pour ne rompre le propos que j'ay commencé. Seulement je diray ce mot : Ils crioyent hardiment l'abolissement de la messe. Pour revenir au propos, on nous menaçoit aussi de la venue de monsieur l'evesque de Saiz, nommé du Val, homme savant, comme on dit[1] ; lequel arriva le dimanche. Quant à l'evesque aussi j'en diray cy aprés l'histoire.

Je reviens aux premiéres menaces. Pour deux cents hommes armés au guet il s'en trouva environ 16 ou 20 au plus, povres artisans avec bastons empruntés. On disoit qu'ilz viendroyent à 7 et 8 heures sur le point de l'exhortation, mais ilz vindrent à 5 et 6; desjà nos gens s'assembloyent, mais ils se destournent (je parle du guet). Cependant aucuns des nostres consultent ensemble (les principaux) ; ilz sont d'advis qu'il est bon de se contenir craingnans tumulte. Quand le peuple est amassé, fort grand nombre, on me vient quérir. Je suis en perplexité si je doy aller, ou quoy ; j'y allay et le tout se porte fort bien. Quant aux adjournements des libraires, le mesme jour à l'heure ditte ilz comparurent. Ilz ne trouvent ni Procureur du Roy ni autre pour parler. Ilz demandérent lettres en justice de leur comparence : cela leur est accordé. Ilz retournérent à leurs boutiques plus hardis que devant. Voilà pour le jour de samedy.

Le dimenche nostre peuple s'amasse sans nombre à cinq heures de matin : on change de lieu, on se met au milieu des champs ; on estimoit que cela seroit pour le melieur afin de veoir les ennemis de loing s'ilz fussent venus. Mais le silence ne fut point tel comme aux jours précédens; touteffois le tout se fit en édification et la prédication faite chacun se retira paisiblement. Aprés disner on sonna le sermon du cordelier au temple de Givrey. Auscuns des nostres s'y trouvérent et comme il blasphémoit sur le propos des images, ung coupeur de bourses fut surprins en son larcin et fut bien battu avec grand tumulte; d'autres crioyent aprés le cordelier qu'il mentoit comme faux prophète. Il y eust quelque esmotion, mais cela se passa sans autre mal. Le Cordelier retournant à la ville quelcun luy bailla sur la joue, mais cela n'a point esté approuvé de nous; ains avons remonstré que telles véhémences sont excessives (je parle de remons-

1. Ancien précepteur des enfants de François Ier, Pierre Du Val, évêque de Séez, fut un prélat éclairé, un timide ami de la réforme de l'Église, comme le témoignent ses divers écrits. Voir l'article de *la France protestante*, et le *Bulletin*, t. XIX et XX, p. 354, 417 et 524.

trances publiques en prédication) ce qui pleut fort aux papistes. De nostre part tout le peuple fut amassé devant les cinq heures du soir ce mesme jour.

Or icy il faut dire par parenthèse de quelle matière j'avoye traité en trois prédications précédentes. Je prins au commencement le texte du 3e chap. des Corinth. le premier verset 10 : *Selon la grâce de Dieu qui m'a esté donnée, comme ung sage maistre masson j'ay mis le fondement.* En la première je parlay de ce fondement, réduisant toutes les promesses de Dieu en Christ, usant des arguments les plus favorables pour avoir la bénévolence du peuple, monstrant que nostre doctrine c'est celle des Pères anciens, que les prophètes et apostres nous amènent à Jésus-Christ. En la seconde prédication fut monstré comment *on édifie sur ce fondement, or, argent, pierres précieuses, bois, foin, chaume.* Lors fut parlé de la doctrine solide qui asseure les consciences et des doctrines humaines qui laissent l'homme confus en la présence de Dieu. En la troisième fut monstré que l'*œuvre d'ung chacun sera manifesté,* et là je fis une conférence entre les vrays prophètes et faux prophètes qui ont esté sous l'Ancien Testament et comment leurs édifices s'estoyent portés. Item ung discours de Jésus-Christ et de ses apostres avec les scribes et pharisiens, et les advertissements qu'ilz qu'ils nous avoyent laissés pour ces derniers temps.

Pour parler du sermon du soir du dimenche, j'estime que le nombre estoit de cinq à six mille personnes plustost que moins. Lors je fus en doutte aucunement quel texte je devoye prendre pour déclarer. Mon esprit fut résolu incontinent qu'il me falloit parler de la cène. Je prins le texte 1, Corinth. II. Ma préface fut : puisque nous avions parlé de la doctrine et que le Seigneur Jésus a conjoint des sacrements avec sa parolle, qu'il nous en falloit aussi parler, et surtout pour remédier aux controverses qui sont aujourd'huy entre les hommes. Je taschoye de parler le plus doucement qu'il m'estoit possible afin de n'offenser personne, attribuant au seul seigneur Jésus toute authorité. Voilà tantost ung tumulte qui s'eslève tout soudain, de sorte que tout le peuple se leva et les espées furent desgaisnées d'ung bout à l'autre, et n'y avoit autre voix sinon : Qu'est-ce? qu'est-ce ? De moy, je ne bougeai de ma place, gloire en soit à Dieu qui me fortifioit. Mesme je n'eu point le sens d'oster une barrette que j'avoye sur la teste qui me remarquoit entre tous les autres. Lors je com-

mencay à crier : Mes amys, ce n'est rien, et la voix (*ce n'est rien*) fut tantost en la bouche de tous. On commença de rengaîner les dagues et espées. Plusieurs me disoyent : Monsieur ne craingnez point, s'il faut mourir, nous mourrons avec vous. Et tout bellement l'esmotion s'appaisa; l'ung avoit perdu son bonnet, son manteau, l'autre son soulier, l'autre son livre. Une chaîne d'or fut rompue à une damoiselle, mais comme Dieu l'a voulu pour la gloire de son Évangille, tout s'est retrouvé. Vous eussiez veu ung grand monceau de toutes ces choses devant mes pieds. Aucuns des papiste ont esté contraints de dire : Ces Luthériens sont justes comme l'orloge, il ne se perdra rien au milieu d'eux. Or ayant recouvert aucunement le silence, j'exhortay le peuple de donner audience à la parolle de l'Évangille, et que c'estoit Sathan qui nous faisoit cest alarme, pour empescher le règne de Jésus-Christ. Lors je reprins mon propos (grâces à Dieu) sans avoir troublé la mémoire, et poursuyvis jusques à la fin de l'exhortation, monstrant la différence qu'il y avoit entre la cène de Jésus Christ et la messe des prestres. Voilà pour le dimanche.

L'occasion du tumulte a esté récitée diversement. Les papistes qui regardoyent de loin, aucuns d'eux ont estimé qu'ung long tonnerre estoit tombé du ciel au milieu de nous, à cause du grand murmure des voix. D'autres ont dit que deux prestres oyant mes propos commencèrent à murmurer, disans : Le meschant s'en va ruiner le *corpus Domini*. Aucuns leur respondirent que je disoys vérité. D'autres ont dit que certains hommes serviteurs de l'evesque se sont vantés d'avoir fait cela de guet à pens en criant : Voicy les ennemis. Cependant je n'ay point entendu qu'il y ait eu aucune effusion de sang.

Ce mesme jour aprés souper, entre neuf et dix heures, les compagnons des boutiques estoyent assis auprès des pavillons en chantant des psaumes avec grande mélodie. Et aucuns pastrenostriers de Paris (*ilz*) les appellent maillotins, en se moquant chantoyent chansons vilaines ; on leur dit qu'ilz se teussent ou qu'ilz chantassent les louanges du seigneur Dieu. Et comme ilz ne tenoyent compte des admonitions, ung tumulte soudain se leva et la voix fut ouye tout à coup : *Rouen*, *Rouen*, *Rouen*, et une multitude de deux à trois cents personnes se trouvèrent l'espée au poing, et tout incontinent fut crié haut et clair : *Vive l'Évangille*, *vive l'Évangille*. Tous les pastrenostriers se perdirent, ou pour le moins crioyent avec les autres Vive l'Évangille. Ceste multitude se pourmena par le camp de Gyvrey

et autant de chansons ou dissolutions qu'ilz rencontroyent ilz reformoyent tout. Cela faict attachèrent chandelles aux carrés des rues principales et se mirent à genouil pour faire les prières devant que s'en aller coucher, et ung d'eux les fit, et ainsy ont continué depuis jusques à la fin de Gyvrey.

Le lundy matin, monsieur l'évesque fit ung sermon à la ville de Fallaise qui est près du camp de Gyvrey, à ung traict ou deux d'arquebuttes. Son thème fut : *Non est confusionis autor Deus sed pacis*. 1 Cor. 14. Ung personage de bon esprit me racompta son sermon. L'invocation fut *Pater* et *Ave*. J'ay, dit-il, deux points à vous déclarer : le premier, comment il faut croire, le deuxième, comment il faut faire. Et ayant traité ces deux points de la foy et des œuvres, ceux, dit-il, qui preschent aujourd'huy ne discordent point avec nous en ces deux choses. Il n'y a sinon quelques cérémonies qui sont causes des différens. Il dit qu'il y avoit des bonnes choses en la messe, comme l'épistre et l'évangille, mais aussy qu'il y en avoit d'autres qu'il n'approuvoit point. En somme, les papistes ne furent point contens, estimans qu'il preschoit à nostre avantage. Et ce mesme jour, il s'en alla et ne fit autre chose, tellement que sa venue a plus proffité qu'autrement pour estonner les prestres.

Les nostres voyans que monsieur l'évesque s'estoit retiré prindrent encore plus grand courage et mirent ung tel ordre pour l'exhortation du soir (qui se fit environ cinq heures) que certains garsons allèrent parmi le camp de Gyvrey criant à haute voix : Quiconque veut ouyr la parolle de Dieu qu'il aille tout maintenant. L'assemblée se fit au lieu qui estoit enclos de murailles. Il y avoit environ 40 hommes à la porte avec une demy douzaine de partisaines ou halebardes. Et quand on estoit une fois dedans nul ne sortoit jusques à la fin. En ce sermon là la messe fut achevée de peindre, tousjours avec grande modestie sans invective. Et comme aucuns n'ostoyent les chapeaux à la prière je commençay à dire : Nous adorons le Dieu vivant, si aucun ne le veut adorer qu'il s'en aille. Et tous ostèrent les chapeaux. Les prestres craignoyent de monstrer leur couronne.

Le mardy, comme j'estoye sur le point de me retirer, je fus adverti d'ung bruit qui couroit parmy le peuple. Plusieurs disoyent : Que ferons-nous? il ne faut plus aller à la messe. Comment vivrons-nous? Je retarday encore ce jour, et grand peuple, principalement la noblesse du pays, s'y trouvèrent. Or, c'est la coustume que les sei-

gneurs et dames viennent sur les derniers jours de la foire, quand les marchans les uns avec les autres ont fait leurs permutations. En ceste exhortation je prins le texte des Collos. 2 : *Donc ainsi que vous avez receu Jésus-Christ, cheminez selon luy.* Je donnay plusieurs advertissements de ce que chacun devoit faire en attendant que l'Évangille se preschera publiquement : comment chacun devoit instruire la famille, lire les escritures, réformer sa vie, prier pour le Roy et pour les Princes, que Dieu leur fasse entendre son sainct Évangille : aprés que chacun taschast de s'adjoindre aux assemblées secrettes. Je prins occasion de parler de nos assemblées, de ce qu'on y faisoit, en confutant les calumnies qu'on nous a imposées, comme de souffler chandelles, etc. J'admonestay aussi qu'on se gardast des séducteurs et faux prophètes, d'ung tas de moines qui se voudroient ingérer. Finalement je les exhortay de savoir l'oraison, comment il faut prier et qui. Je leur parlay sommairement des articles de la foy, et comme nous n'avions point une foy nouvelle mais celle de nos pères anciens, comme des prophètes et de tous ceux qui ont cognu l'Évangille. Ung bref discours fut fait des commendements l'ung après l'autre, reprenant les vices, surtout l'idolatrie, les blasphèmes et autres vices les plus communs.

Voilà pour le mardy au soir. Incontinent l'exhortation faite celuy qui estoit président à Caen l'an passé se présenta pour parler à moy, et je ne le cognoissoye point. Aucuns ont pensé qu'il me vouloit livrer, mais il n'est plus en office, et si, il y avoit plus de mille hommes ayant l'œil sur luy et sur moy. Celà a esté ung bruit sans fondement. Il commença à m'interroguer comment on se pourroit garder des faux prophètes. Il faut, dy je, avoir bon tesmoignage de la vie et doctrine de ceux qui enseignent, et que la police que nous avons soit bien observée, qu'ilz ayent attestation pour monstrer dont ilz sont envoyés. Il demanda comment j'estoye venu dans ce pays. Les fidèles, dy je, ont fait requête à l'église de Genève, laquelle m'a envoyé avec attestation. Il demanda comment j'estoye venu à Gyvrey, si les marchans de Rouen m'avoyent fait venir. Je respondis que ceux là et autres m'avoyent prié de venir. (Je commençaye lors d'avoir sa parolle aucunement suspecte quand il spécifia les marchans de Rouen.) Après il demanda mon nom et si j'estoye La Barre [1]. Quant

1. Voici les noms des ministres de Caen à cette époque : La Barre, Cousin, Jean (le Flamand) Vincent Le Bas, Pierre Pinchon (Le Hardy, *Histoire du Protestan-*

à mon nom, dy je, vous le saurez une autre fois, mais je ne suis point La Barre. Ho, dit-il alors, ne vous deffiez point de moy. Monsieur, dy je, je ne say qui vous estes. Je suis, dit-il, celuy qui estoit l'an passé Président à Caen. Estes vous, dy je, monsieur de Poron? Ouy. Or ayant osté mon chapeau, je luy dis : Monsieur, je vous remercie les belles chauldes que m'avez fait l'an passé. (J'estime, mon frère, vous avoir escrit la grande affliction que mon assemblée a souffert par cest homme, luy estant en office de Président.) Il respondit disant : Je n'ay jamais eu le vouloir de vous faire prendre encore que je seusse là où vous estiez. De vostre vouloir je ne sais quel il a esté, dy je. Je say bien une chose, c'est que Dieu vous a empesché. Lors il se voulut excuser que son intention n'avoit point esté d'affliger ceux qui estoyent de l'église. Les prisonniers, dy je, qui ont si longtemps esté ès prisons, ne l'estiment pas ainsy. Luy voyant que je lui mettoye devant les yeux ce que chacun sait bien ; il fallait bien, dit-il, faire quelque chose pour la politique, mais je n'ay rien fait par malice. Je respondis : Dieu jugera de vostre fait et de vostre conscience. Comme j'avoye encore la parole en la bouche (Dieu jugera de vostre conscience) voicy ung marchant de Rouen qui me vient dire à l'oreille : La compagnie ne trouve pas bon que soyez icy plus long temps. Ainsy prins congé de monsieur qui fut Président, et environ heure et demie après je montay à cheval avec bonne compagnie, et arrivasmes auprés de la ville de ma retraite[1] aprés le minuit. Voilà mon voyage de Gybrey.

S'ensuyvent les cris de certains petits garsons qui portoyent livres et papiers par la foire : *Juste complainte des fidèles de France contre les papistes et autres infidèles*[2]. *Les commandemens de Dieu et ceux du pape antechrist romain. Le traité des reliques des prestres*[3]. *La doctrine nouvelle et ancienne*[4]. *Epitre envoyée au tigre de France*[5]. En présentant les plaquars de la masse aux prestres et moines et autres personnes ilz usoyent de divers cris qui s'ensuyvent :

tisme en Normandie, p. 19.) Voir aussi l'ouvrage de M. le notaire Beaujour, apprécié dans le *Bulletin*, t. XXVIII, p. 328.

1. Quelle était cette ville ? Rien ne l'indique dans le texte ; mais toutes les probabilités sont pour Caen, situé à 34 kil. de Falaise.

2. Petite brochure in-32, Avignon, 1560.

3. Sans doute le fameux Traité de Calvin sur ce sujet.

4. La doctrine nouvelle et ancienne revue selon la vérité de l'Écriture sainte, 1561, Traité attribué par Haag à Viret.

5. Le célèbre pamphlet d'Hotman contre le cardinal de Lorraine, dont la vente publique ne put avoir lieu qu'en 1561. Voir le *Bulletin*, t. XXIV, p. 426.

L'abolition de la messe! La ruine de la puante messe! La messe passée par décret, qui la veut mettre à prix? Voilà la ruine des joueurs de la belle farse qui se déguisent pour tromper le monde! Voilà comme les marchans qui vendoyent la fine marchandise s'en vont abolis! Il y eut certains prestres qui voulurent contester, ung icy, l'autre là. Mais tout le monde crioit après. L'ung disoit: Va glaner, il fait beau temps! Abuseur va aux vignes porter la hotte! Fins marchans, apprenez à travailler; vous avez trop mangé sans rien faire! Quelquefois on les poussoit à la fange qui estoit au milieu des rues. Il y a aussi que les putains avoyent coustume de dresser des petites loges auprès du camp de Gyvrey: ceste année tout cela a été aboli. Les marchans de chasubles, de matines, de patrenostres, de cire, n'ont guères proffité à ceste foire.

Après la foire est advenu en nostre ville que le samedy suyvant ung papiste fit reproche à ung des nostres, l'apellant Luthérien, ce qui est deffendu par l'édict du Roy: il a esté condamné à 25 francs d'amende. Le lundy suyvant certains prestres battirent ung petit garson qui portoit les commandements de Dieu et du pape; mais le peuple se jetta sur eux, et ayans receu des coups de pieds et de poings ont esté mis en prison, et depuis ont appointé.

Voilà nostre estat présent. Nous continuons nos exhortations par les maisons, attendant l'heure de nous monstrer publiquement. Dieppe, Rouen, S. Lo parlent publiquemeut; on dit qu'il y a eu ung nouveau tumulte à Rouen, mais on le compte diversement.

Je ne vous en dirai rien [1].

LES NOUVEAUX CONVERTIS DU VIVARAIS

LETTRE ESCRITE DE VIVARETS, LE 23 DE FÉVRIER 1686, SUR L'ESTAT DES NOUVEAUX CONVERTIS DE CETTE PROVINCE A L'OCCASION DE LA MORT DE M. REBOULET LE PÈRE.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir la lettre ci-jointe, que j'ai trouvée dans un curieux et très intéressant *Voyage de Suisse, Relation historique con-*

1. Lettre sans date : août 1561.

tenue en douze lettres, écrites par les sieurs Reboulet et Labrune à un de leurs amis de France, publiée à la Haye en 1686. Peut-être la possédez-vous déjà; peut-être le *Bulletin* l'a-t-il déjà fait connaître à ses lecteurs, bien que je l'y aie cherchée en vain. S'il en est autrement, je suis assuré que vous la lirez avec intérêt et qu'elle pourrait édifier d'autres lecteurs encore. Après l'avoir transcrite dans sa relation de voyage, le pasteur de la Brune, à qui elle était adressée, ajoute les lignes suivantes :

« Cette lettre est forte comme vous voyez. Elle n'en est pas moins véri-
» table pourtant. On escrit la même chose de tous les endroits, et vous
» sçavez vous-même quelque chose. »

Agréez, etc.

F.-H. GAGNEBIN.

MONSIEUR,

Comme je sçai que la tempête vous a jettez dans un même port, M. Reboulet et vous, et que vous estes liez par une amitié fort étroite, je vous escris pour vous apprendre la mort de Mr. son Père. Cette nouvelle que je n'ay pas la force de luy annoncer moy même, le va extrêmement affliger. Si pourtant il y fait une serieuse reflexion, il trouvera lieu de s'en consoler, j'ose même dire de s'en rejouir. Vous sçaurez mieux luy representer cela que je ne ferois. Agreez donc que je m'en decharge sur vous, et que je vous apprenne quelques circonstances de la mort de ce bienheureux serviteur de Dieu. Je prendray occasion, en même tems, de vous dire quelque chose de sa vie.

M. Reboulet etoit, comme vous sçavez, le seul Ministre qui fut resté en France. Son âge ne lui avoit pas permis de se pouvoir rétirer hors du Royaume, lors que le Roy revoqua nos Edits, et condamna au bannissement tous les Ministres. L'Intendant de nôtre Province, s'estant laissé attendrir à sa vieillesse, luy promit de le laisser mourir en repos, et les Dragons executerent si bien ses ordres, que bien que sa maison en fùt toute remplie, ils ne luy firent que de legeres insultes. Ce venerable Pasteur, dont la memoire nous doit estre en benediction, étoit né le 12 d'Août 1600. Il commença ses estudes à Geneve, d'où son Pere aussi Ministre estoit bourgeois, et il les acheva à Die. Il fut receu au S. Ministere, l'an 1625, de sorte que, lors qu'il est mort, il estoit peut-estre le Doyen de tous les Ministres de France. Il avoit une grande connoissance des Langues, et sçavoit fort bien son Systeme de Theologie. Il avoit beaucoup leu : Mais estant devenu

aveugle, depuis quatre ou cinq ans, il ne se faisoit plus lire que la Bible, laquelle je puis dire, qu'il sçavoit par cœur. Sa pieté, son zele, sa candeur, et sa charité, estoient reconnues de tout le monde. Il vaquoit à la priere, d'une maniere tout à fait extraordinaire, et il y a peu de Ministres à qui l'on puisse donner plus legitimement qu'à luy, l'eloge de veritable Pasteur, car outre que nous avons esté temoins des exhortations qu'il a fait, jusqu'au dernier soûpir de sa vie, à ceux de ses parens et de ses amis qui aprez leur chûte, alloient chercher quelque consolation auprez de luy : Outre que nous luy pouvons porter ce temoignage, qu'il a soutenu plusieurs de nos freres, qui estoient sur le bord du precipice, tout le monde a veu les attaques qui luy ont esté faites par les Jesuites qui avoient ordre de le visiter, et la maniere vigoureuse dont il les a toûjours repoussez. Le Commandant des troupes qui ont ravagé nôtre miserable Province, et qui la ravagent encore, avoit fait dessein fort souvent de le violenter. Mais soit que Dieu l'ait toûjours retenu, ou que sa barbarie se soit laissé vaincre aux larmes et à la foiblesse d'un homme qui avoit plus de quatre vingts ans, il n'a jamais livré sa personne à ces estranges Missionnaires qu'on employe à nôtre conversion. Je ne scay, Monsieur, si ce Commandant ne se repentit pas d'avoir esté trop doux, luy qui a accoutumé ses mains à tant de violences, ou si ce ne fut pas un coup de son Confesseur, mais il est constant qu'il avoit resolu de le faire enlever le 20 du mois de Fevrier, et de le faire porter en triomphe dans l'Eglise, lors qu'on celebreroit la Messe. Comme ces Messieurs sont les maistres, et que personne n'ose s'opposer à leurs volontez, ils ne firent pas mystere de leur dessein. Les Papistes faisoient esclatter toute leur joye, à la vûe d'un projet, dont les nouveaux convertis gemissoient dans leur ame. Ce venerable Ministre en fut averty, car ses amis crurent qu'il devoit estre preparé à ce rude et terrible combat. Mais quoy que son ame fut comme accablée de douleur, à l'ouye de cette nouvelle, son zele redoubla dans cette rencontre. Il dit : *que Dieu luy feroit la grace de voir eschouer le dessein de ses ennemis, que celuy qui habite aux cieux se moqueroit de leurs complots, et souffleroit sur leurs entreprises.* Il le demanda à Dieu avec beaucoup d'ardeur et il y eut assurément quelque chose d'extraordinaire dans la confiance qu'il fit paroître, que Dieu le retireroit de ce monde, avant ce cruel et funeste jour, car il dit plusieurs fois à haute voix, *que Dieu auroit pitié de sa*

foiblesse, qu'il aveugleroit ses ennemis, qu'il le retireroit bien tôt de la servitude, qu'il sentoit arriver cet heureux moment. En effet, Dieu exauça les prieres de son serviteur, *dont le désir tendoit à deloger*, car il mourut le 18 du même mois, deux jours avant qu'il deut estre enlevé. Ses dernieres parolles qui furent entrecoüpées de plusieurs soûpirs et tirées toutes de l'Ecriture sainte, furent si touchantes, qu'elles arracherent des larmes à tous ceux qui estoient autour de son lit; et par un effet de cette même Providence qui l'avoit conservé luy seul au milieu de la fournaise de Babilone, il fut enterré de nuit sans aucun empêchement, dans le même endroit ou Mademoiselle sa femme avoit esté enterrée.

Lors que nous faisons reflexion sur nôtre malheureuse apostasie, nous n'osons pas esperer, Monsieur, que Dieu nous face à nous une semblable grace : En effet, de miserables Apostats, oseroient ils bien se flatter de *mourir de la mort des Justes?* Nous flotons entre la crainte et l'esperance. Nous voyons, à la vérité, d'un costé la miséricorde de Dieu qui est infinie, mais nous voyons de l'autre sa Justice et nôtre crime, et nous craignons avec beaucoup de raison, que ce ne soit contre nous que ce juste Juge ait prononcé ces parolles : *J'ai juré en ma colere, jamais ils entrent en mon repos.* Plaignez nostre condition, Monsieur. Priez Dieu pour des malheureux qui n'ont nulle consolation et qui sont déchirés par des remords mille fois plus cruels que la mort même. Nôtre persecution a esté terrible et sans exemple, et vous ne devez pas estre surpris si nous avons presque tous succombé. Ce n'est pas le serpent qui nous a seduits, ses ruses avoient esté inutiles : C'est le Dragon qui nous a attaquez à force ouverte, et qui par une voye surprenante, parce qu'elle avoit esté inconnue jusques icy aux plus cruels persecuteurs, nous a contraints de marcher après luy, comme de miserables esclaves. Une tentation si imprévûe nous rendoit incapables de reflexion, car l'ennemi qui nous attaquoit, ne nous donnoit aucun relâche. La violence des supplices que l'Enfer avoit meditez, et que ses Ministres ont sçeu executer avec tant de fureur, nous avoit aveuglez entierement. Nous ne sçavions ou nous en estions. Nôtre bouche trahissoit nôtre cœur, et nos mains chargées de fers nous mettoient dans la cruelle impuissance de refuser des signatures, qui ne nous paroissoient d'abord rien, parce que nous ne prevoyions pas les consequences. La tentation a fini pour quelques moments, aprez que nous avons eu succombé, et c'est alors,

Monsieur, que *nos yeux ont esté ouverts*; *nous connoissons que nous sommes nuds*, nous gemissons de nôtre crime, nous versons des torrens de larmes, nous avons honte de nôtre revolte : Et si Dieu ne nous envoye un Liberateur, ou qu'il ne nous ouvre bien tôt un passage pour aller sacrifier en Canaan, où est adoré le Dieu de nos peres, nôtre condition ne sçauroit estre plus deplorable, car enfin, nous sommes obligez, tous les dimanches et tous les jours de feste, *de flechir le genou devant Bahal*. Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux, lors que le Prêtre éleve l'Hostie, comme ces Chrestiens de S. Thomas, que les Portugais avoient fait renoncer au Nestorianisme, par les violences excessives qui leur furent faites, vers la fin du siecle passé : Nous ne faisons que *nous couvrir de feuilles de figuier*, nôtre action est toûjours idolâtre, de quelque côté qu'on la regarde. Si nous estions Mahometans et qu'on nous eut convertis par force, nous pourrions aller à la Messe, et croire pouvoir faire nôtre salut. Nous pourrions, sans y faire attention, nous adresser à nôtre Prophete, et lire dans nôtre Alcoran, à l'exemple de ce fameux Arabe qui s'est caché si long tems en France, pour les interets de son Maistre. Un Mufti nous pourroit absoudre, comme Mahmut l'avoit esté, bien qu'il assistat à des Mysteres qui selon luy estoient idolâtres. Nous regarderions des lors tous les lieux comme de sacrées Mosquées, ou nous pourrions servir nôtre Dieu, et faire nos affaires selon le monde. Si nous estions Disciples de Molina, il nous seroit permis, sans crime, de nier exterieurement nôtre creance, dans les occasions nécessaires. Mais nôtre Religion est plus severe que la Religion de Mahomet, et que celle des Jesuites. *Nous ne pouvons servir à deux maîtres. Jes: Christ ne veut point un cœur partagé. Il veut que de cœur nous croyions à justice, mais il veut aussi que de bouche nous fassions confession à salut*, et ce qui nous doit faire trembler, *Il doit renoncer devant son Pere, ceux qui le renonceront devant les hommes*. Nous sçavons toutes ces choses, Monsieur, et il semble que Dieu n'ait voulu laisser à quelques uns de nous l'Ecriture sainte, que pour nous rendre plus inexcusables. Mais qu'y ferions-nous ? On nous traine comme des victimes. On nous vient arracher de nos retraites, et nous deterrer dans nos cavernes et dans nos deserts. On court aprez nous, comme aprez des bestes farouches, et si nous sommes assez malheureux, pour tomber entre les mains de ceux qui nous poursuivent, on nous meine en triomphe devant

l'Idôle. Je n'avois jamais rien compris aux Mysteres de l'Eglise Rom : Mais je vous avoüe, Monsieur, que j'y comprends encore bien moins. Que sommes-nous, à l'égard des Catholiques Romains ? Nous sommes des impies, des hypocrites, des heretiques abominables, des victimes de la mort et de l'enfer. Ils sont convaincus que nous ne sommes de leur Religion que par force, que nous avons de l'abomination pour leur culte. Leurs Predicateurs le disent hautement dans leurs Chaires : Et cependant, ils n'ont point horreur *de crucifier derechef, entant qu'en eux est, le Seigneur de gloire, et de l'exposer à opprobre,* en nous contraignant d'assister à une Ceremonie, ou ils pretendent offrir en sacrifice le veritable Corps de nôtre glorieux Sauveur. Ou il faut qu'ils croyent que leur Sacrifice n'est qu'une Comedie, ou qu'ils soient les plus insensez et les plus furieux de tous les hommes. Je ne voy dans cette communion qu'abominations et Sacrileges, plus je la considere de prez. Je n'y voy nul charactere de Christianisme. Je ne sçay comment les Evêques se peuvent accommoder de ces profanations, eux qui font aujourd'hui leur principalle estude de l'Histoire Ecclesiastique, car enfin, ils ne peuvent pas nier, que dans la primitive Eglise, on n'interdisit l'entrée des Temples à ceux qui s'en estoient rendus indignes, et qui estoient convaincus d'estre prophanes. Mais ce n'est pas par les seuls sacrileges, que cette Religion decouvre sa fausseté et son Antichristianisme. L'Antechrist doit forcer les consciences, *lorsqu'il entrainera apres soy toute la terre,* et de même que *le pere dont il est issu, qui est meurtrier et menteur des le commencement,* il doit joindre à la violence l'hypocrisie et le mensonge. C'est ce qu'on fait dans l'Eglise Romaine. On a entrepris tout impunement, on nous a traitez par tout comme des esclaves, on n'a pas même menagé les personnes du plus haut rang, et cependant, on a l'impudence de dire, *que les moyens dont on s'est servy ont esté des voyes de grace, qu'on n'a employé que la charité.* Voila de quelle maniere on parle d'une persecution inouye, dont toute l'Europe a esté témoin, et dont le Pape a fremi luy même. On a assez de mauvaise foy pour nier tout, et les Ecclesiastiques, à la teste des troupes, sont assez mal honêtes gens, à leur tour, pour exiger de ceux qu'ils appellent nouveaux convertis, qu'ils fassent des aveux par escrit, qu'on les a jamais forcez et qu'ils se sont convertis par connoissance de cause. On ne se contente pas d'avoir fait de nous des hypocrites et des impies, on nous rend encore parjures :

car enfin, on veut, à quelque prix que ce soit, dedomager l'Eglise Romaine de la honte et de l'infamie qui l'attend. Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous ay entretenu si long tems de nos infortunes, et vous prie de prier Dieu pour nous. Je suis, Monsieur, Votre . . . . .

DEUX LETTRES D'ANTOINE COURT SUR LA MORT DE SA FILLE

(Août 1731) [1]

Aux Cabrières à Nîmes sur la mort de nôtre Bellon.

Lausanne, août 1731.

La chère Bellon est morte; elle n'est plus pour nous, elle est avec Dieu; elle vit, elle règne dans les cieux. Qu'elle est heureuse, mais quel vide ne laisse-t-elle pas dans la maison! Qu'elle a souffert la chère petite! Que de choses consolantes ne nous a-t-elle pas dit! Nous nous étions aperçus depuis quelque temps qu'elle ne mangeoit pas comme elle avoit accoutumé. Nous attribuâmes son dégoût aux chaleurs, à l'ennui que lui parraissoit causer le commencement d'une nouvelle dentelle. Mais hélas! il avait une autre cause; une maladie qui devoit la conduire au tombeau commençoit de se former chez cette chère enfant. Elle se plaignoit de son estomach. Elle nous dit qu'elle ne peut pas aller à l'école; elle se couche, elle est accablée d'abord; son mal va en empirant. Bientôt son cerveau est saisi, la voilà dans les rêves. Une fièvre continue avec des redoublemens et beaucoup de malignité ne la quittent plus. Les convulsions s'y mêlent. Elle demeure six heures sans entendre et sans parler. Nos vœux la rappellent à la vie. Elle revient, elle nous parle, passe même une nuit assez tranquille; mais ce fut une tranquillité bien trompeuse et un prélude d'une mort prochaine. Une agonie de six heures suit de près cette nuit tranquille, et la mort enfin termine cette agonie.

Dans tout cela la chère enfant nous dit de temps en temps mille choses frappantes. Tantôt ce sont des versets de psaumes, tantôt des

1. Les deux lettres suivantes, recueillies, avec d'autres précieux documents, dans un récent voyage à Genève, se rejoignent tout naturellement à la correspondance familière d'Antoine Court publiée dans le *Bulletin* de l'an dernier.

passages de l'Écriture, tantôt elle veut aller voir ses tantes, tantôt elle nous dit quelque autre chose. Ce fut le vendredy, 10e du courant, quelle termina à midi sa rapide et innocente carrière. Le mercredy elle avoit été six heures sans entendre et sans parler. Le jeudy elle appelle Marion et lui dit : je veux aller à Genève voir ma tante Marguerite et François ; je veux que vous y alliez avec moi : ensuite elle lui demande quel jour il étoit. C'est jeudi, lui répondit Marion. Je n'ai plus qu'un jour, répliqua-t-elle. La nuit vient, et elle repose ; de temps en temps elle récite des passages et des versets de psaumes. Le vendredy matin à six heures elle entre dans l'agonie. Mais la violence de son mal ne lui lie pas la langue et ne lui ôte pas l'usage de l'ouïe. Tu es bien, ma chère enfant, lui-je ; oui, mon cher père, me dit-elle, je n'en puis plus. Et veux-tu nous quitter, ma chère enfant, lui dis-je encore. Oui, mon cher père, si Dieu le veut, me répondit cette chère enfant. Et où veux-tu aller? Au ciel, dit-elle. Elle parla souvent à Marion, et lui demanda quelquefois à boire. Une heure avant et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre on lui entendit réciter ces deux beaux couplets des psaumes, le 1er du psaume 4 au milieu du 3e verset :

Les mondains disent qui sera-ce
Qui nous pourra combler de biens?
Moi, Seigneur, je cherche ta grâce.
Fais que la clarté de ta face
Sur moi s'élève et sur les miens.

Et le second ce fut le premier verset du psaume 101.

Dieu tout-puissant, à mes vœux sois propice,
Je veux chanter ta glore et ta justice
Jusques à ma fin, je chanteray, Seigneur,
A ton honneur.....

Quelques momens après elle dit : Marion, donnez-moy la main. Marion lui donne la main et lui demande : Que veux-tu, ma chère enfant? Je ne veux plus rien, répondit-elle, et un moment après elle expire. Ainsi termina son innocente vie, à l'âge de six ans et dix mois étant née le 17 octobre 1724, l'aînée de mes enfans, ce cher objet de ma tendresse, qui faisait déjà la douceur de ma vie, et qui me promettait par sa douceur et son heureux temperamment tant de sujets

de joie et de satisfaction. Le Seigneur en a disposé d'une autre manière et au grand avantage de cette chère enfant. Sa volonté soit faite, et veuille-t-il me faire la grâce de m'y soumettre toujours!

Cette mort nous a été fort sensible. Mais nous sentons bien que nous nous pleurons nous mêmes, et que nos larmes font un retour sur nous. Puissions-nous avoir part un jour à la félicité de celle dont nous pleurons la perte! Aimez-nous toujours, nos chères cousines, et faites-nous part de vos consolations. Je m'arrête, je ne saurais plus tenir. Je suis toujours avec une tendre amitié tout à vous.

A monsieur de Monrond.

20 août 1731.

Nous sommes très persuadez, ma femme et moy, de la part que vous et Mme de M. votre épouse, nous faites la grâce de prendre à notre affliction. Ce que vous nous dites pour nous consoler est si beau, si chrétien et si tendre qu'on voit bien que c'est la production de la piété que vous avez envers Dieu et de la tendre amitié dont vous nous honorez. Nous y sommes aussi fort sensibles, aussi bien qu'à toutes les autres faveurs dont vous et toute votre noble maison nous comblez chaque jour. Recevez de notre part les vœux très ardens et très sincères que nous faisons pour votre prospérité, pour celle de Mme notre chère commère, pour celle de votre noble et très aimable famille, et en général pour tout ce qui vous est cher. Puissiez-vous être à jamais les objets les plus chéris de la faveur et de la protection divine!

L'innocente et rapide carrière qu'a terminé l'enfant dont nous pleurons la perte, l'a mise, comme vous le dites si bien, à couvert des maux, des attaches et des traverses de ce monde où le plus beau de nos jours n'est que fascherie et tourment. Quelle est heureuse! Parée de toute son innocence elle est entrée dans le séjour de la gloire. Si sa carrière avait été plus longue, elle aurait été fâcheuse et criminelle. Que nos larmes lui seroient contraires si elles pouvoient la rappeler à la vie! Il faut convenir, l'on se pleure soi-même et non point ses morts. Nos larmes nous trompent. Elles se terminent à nous lorsqu'il semble qu'elles coulent pour un autre objet. Quelles seroient mal entendues s'il en étoit autrement! Nous pleurerions parce que la personne que nous aimions seroit heureuse.

Puissions-nous, dans tout ce qui nous arrive, être raisonnables et prendre le plus sage parti, ne conserver la mémoire de nos morts que pour travailler à obtenir le même bonheur dont ils jouissent; que pour imiter ce qu'il y aura eu de sage et de pieux dans leur conduite, ou pour nous consoler dans ce qu'ils nous auront dit de beau et d'édifiant! Qu'ainsi il me soit permis pour ma consolation de tracer sur ce papier deux beaux versets de psaume que la chère enfant qui fait le sujet de nos lettres dit une heure avant sa mort et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre[1].

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens d'estime et de respect imaginable votre...

(Collect. Court, nº 7, t. 3, p. 551 et suiv.)

VARIÉTÉS

GALERIE DE DU PLESSIS-MORNAY

AU CHATEAU DE SAUMUR

Un érudit poitevin auquel on doit de savants travaux d'histoire et d'art, un collectionneur émérite, M. Benjamin Fillon, a tire de son riche écrin une piéce d'un haut intérêt, car elle nous introduit dans l'intérieur de du Plessis-Mornay et ressuscite à nos yeux les principales figures contemporaines dont il aimait à s'entourer « J'aime par goût, disait un littérateur loudunois de l'âge suivant, Urbain Chevreau, que les portraits qui me font compagnie en mon estude aient visage d'amis, car il ne me plaît point d'estre regardé de travers mesme en peinture. »

Tel était l'avis de du Plessis-Mornay, si l'on en juge par la très curieuse pièce publiée par M. Benjamin Fillon dans la *Gazette des Beaux-Arts* [2] avec de doctes commentaires. Elle a pour titre : *Estat des tableaux et portraits qui sont au chasteau de Saumur, droissé par Rodolphe Anspach, maistre peintre au dict Saumur, le deuxième de septembre sur l'ordre de Monsieur.*

L'espace nous manque pour reproduire une liste qui nous transporte dans la galerie et les principales salles du château de Saumur

1. Ce sont les versets cités plus haut.
2. Numéro d'août et septembre 1879.

peuplées des effigies des plus éminents contemporains de l'homme qui occupait si dignement cette belle résidence. Ainsi que le remarque M. Fillon, « le choix des personnages dont les portraits figuraient dans la galerie de du Plessis-Mornay indique bien quels sentiments ont inspiré tous les actes de son existence. Rien qu'à parcourir un bref catalogue, on reconnaît aussitôt qu'il était, en religion, protestant convaincu; monarchiste en politique; préoccupé des devoirs de la famille et de l'amitié, dans la vie privée. Ces personnages se divisent, en effet, en quatre groupes :

1° Réformateurs et réformés célèbres;

2° Maison royale de France;

3° Membres de la famille de Mornay et parenté;

4° Amis.

Réformateurs et réformés célèbres. Ce groupe se partage en trois subdivisions.

« D'abord apparaissent les réformateurs français, Guillaume Farel, le disciple de Lefèvre d'Étaples; Jean Calvin, Pierre Viret et Théodore de Bèze; les allemands, Martin Luther et George d'Anhalt; l'écossais John Knox, implacable adversaire de Marie Stuart.

» Viennent ensuite les princes protestants : Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; leur fille Catherine, duchesse de Bar; Élisabeth d'Angleterre et son successeur Jacques I[er]; Maurice de Hesse et Jean, comte palatin du Rhin, qui épousa la petite-fille du premier Soubise.

» Parmi les chefs militaires du parti figurent enfin les plus marquants : Condé, Coligny, d'Andelot, Teligny, Guillaume le Taciturne, les comtes de Hornes et d'Egmont, l'intrépide de Piles, la Noue *Bras-de-fer*, Mouy, Bouillon la-Marck, Claude de la Trimoïlle, Maurice de Nassau, Lesdiguières, Caumont la Force; puis, en dernier lieu, Henri de Rohan, encore au début de sa carrière.

» L'illustre chancelier de l'Hospital, intentionnellement placé par Théodore de Bèze (*Icones*) parmi les célébrités de la Réforme, s'y trouvait sans doute au même titre. Il était toutefois, en réalité, du parti de la tolérance, alors réduit à gémir, en secret, des excès commis de part et d'autre. »

Maison royale de France. « Bien que l'abjuration imposée à Henri IV par la Ligue eût laissé une blessure toujours saignante au cœur de Mornay, ce prince n'en avait pas moins conservé tout son

prestige aux yeux de son ancien ministre, comme à ceux de la plupart des protestants, surtout depuis sa fin tragique et l'avènement de son fils. Aussi son image occupait-elle non seulement la place d'honneur, en triple exemplaire, dans la galerie ; elle était, en outre, sur les cheminées du grand salon, dans la salle privée, dans le cabinet de travail. Un inventaire dressé en 1606 mentionne de plus un septième portrait, de petite dimension, entouré d'un cartonnage. A côté de Henri IV se voyaient plusieurs fois répétés les portraits de Marie de Médicis et de Louis XIII. Celui de la jeune reine Anne d'Autriche avait été récemment mis dans la salle d'honneur. C'est que, malgré les nombreux griefs qu'il avait contre la maison de Bourbon, le roi était toujours pour le gouverneur de Saumur, l'unique chef de l'État, le détenteur de la seule autorité légale qu'il y eût alors dans le royaume. En exposant de la sorte ces royales images aux yeux de tous, il faisait à la fois acte de patriote et de loyal sujet, alors que tant d'autres, sous le couvert de la foi religieuse, rêvaient de faire reculer la France au delà du règne de Louis XI... »

Membres de la famille de Mornay et parenté. » Si le portrait de Henri IV occupait la place centrale, du côté droit de la galerie du château de Saumur, le portrait de du Plessis, entouré de ceux de la plupart de sa famille, et des parents de sa femme, faisait pendant du côté gauche. Les autres pièces étaient également ornées de plusieurs répétitions de ces images, dont quelques-unes lui étaient particulièrement chères. La totalité s'élevait au nombre de 41, savoir : du Plessis-Mornay, 4 ; Charlotte Arbaleste, 4 ; Jacques de Mornay, père de du Plessis, 1 ; Françoise du Bec, sa mère, 2 ; Villarnoul, 2 ; Madame de Saint-Germain, deuxième fille, 2 ; Saint-Germain, 1 ; Madame des Nouhes-Tabarière, troisième fille, 1 ; le baron de la Lande, petit-fils, 1 ; ses quatre autres petits-enfants, 1 de chacun; Buhy, son frère aîné, 1 : Madame d'Ambleville, sa sœur, 1 ; d'Ambleville, 1; Madame de la Vairie, fille de Charlotte Arbaleste, 1 ; Catherine Budé, trisaïeule maternelle de Charlotte Arbaleste, 2 ; Sully, cousin germain de cette dernière par son second mariage, 1 ; Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, 1 ; Vaucelas, frère de la précédente, 1 ; le Grand-Maître de la couronne de Suède, parent éloigné... »

« La chambre à coucher de du Plessis ne contenait que trois portraits : ceux de sa mère, de sa femme et de son fils, qui tous les trois l'avaient précédé « dans la paix du Seigneur » où il n'allait pas tarder à les rejoindre.

« Monsieur » était seul en possession de la chambre de Madame.

Amis. « Mornay n'avait pas non plus oublié ses amis dans sa galerie. Si tous n'y étaient pas représentés, cela tenait sans doute à ce qu'il n'avait pu se procurer leurs portraits. Plusieurs, parmi les plus connus, y avaient les leurs : Hubert Languet, Arnaud du Ferrier, Ségur-Pardaillan, Clervant, Philippe Sidney, « la fleur de la chevalerie anglaise » ; son beau-père Valsingham, ministre d'Élisabeth ; sa sœur, la charmante comtesse de Pembroke, qui s'est fait un nom dans les lettres ; Calignon et le président de Thou ; Catherine de Parthenay, en compagnie d'Anne de Rohan, sa fille ; sans oublier M. de la Ravardière. A côté de ceux-ci avaient place ses correspondants ordinaires : d'Aerssen, le baron de Langerack, Potier de Sceaux, Aubery du Maurier et Borstel.

» Un seul portrait ne paraît pas, de prime abord, avoir sa raison d'être dans les quatre séries que nous venons de passer en revue : celui de l'alchimiste Paracelse, placé dans le cabinet de travail, et qui devait être sculpté en pierre lithographique d'Allemagne, si l'on en juge par l'énoncé de l'état de 1619. La lecture de divers documents intimes, spécialement l'inventaire du mobilier privé de Mornay et de sa femme, montrent qu'on devait au contraire faire grand cas du personnage dans ce milieu ; car les drogues et les recettes empiriques y figurent en abondance. Quelques lettres d'un agent secret envoyé dans le centre de l'Allemagne, à diverses reprises, par du Plessis, témoignent en outre que ce dernier s'était occupé d'alchimie, lorsqu'il avait entrepris d'exploiter les gisements métallifères de l'ancien domaine de Navarre. »

Le château de Saumur ne contenait pas seulement une collection de portraits, dont quelques-uns de main de maître. On y voyait aussi vingt-neuf tableaux sur des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, sur des allégories ou sur des sujets d'histoire, tels que *Mucius Scevola*, la *Continence de Scipion*, la *Mort de Coligny*, etc..., ainsi que de nombreuses tapisseries qui formaient la décoration murale des appartements. Avec un guide tel que M. Fillon nous pourrons aisément nous représenter cette noble demeure en ses meilleurs jours. « En somme, le mobilier de la résidence de Mornay était celui d'un homme de son rang, sans qu'on y remarquât ce luxe excessif constaté par maints documents contemporains du même genre. Les pièces destinées aux réceptions d'apparat avaient été

convenablement décorées ; mais celles où sa famille et lui se tenaient d'ordinaire étaient d'une grande simplicité, qui concordait avec l'austérité des mœurs de cette maison patriarcale. Il en était de même pour les vêtements de du Plessis. Son pourpoint était presque toujours d'étoffe grise mouchetée de noir ; son manteau de couleur foncée, son chapeau sans plume...

» Les portraits qui nous restent, spécialement ceux des dernières années de sa vie, le montrent tels que les documents écrits le laissent entrevoir. A mesure que les années, les plus amères déceptions, les soucis de toutes sortes s'accumulent sur sa tête, son front se relève, et son regard, naturellement fier, accuse une énergie de plus en plus indomptable, puisée dans la sérénité de ses espérances religieuses et la droiture de ses intentions.

» Le portrait du musée de Nantes, peint en 1613, alors qu'il avait 64 ans, a déjà ce caractère. Celui reproduit en tête de cette étude, d'après un dessin de Lagneau ou de son école qui fait partie de notre collection, date de près de dix ans plus tard. La chevelure, abondante encore en 1613, est ici presque absente. Le crâne s'est dénudé ; les traits se sont amaigris ; mais le port du chef révèle toujours une âme plus forte que la destinée. Il semble répéter après Horace et le chancelier de l'Hospital : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ !*

» On ne peut s'empêcher, à la vue du dessin, de se le représenter dans les derniers temps de son séjour à Saumur, rempli de sombres pressentiments sur la chute de son parti, que des rebellions misérables allaient bientôt consommer, menacé dans l'avenir et la fortune des siens, dans sa situation personnelle, parcourant en silence sa galerie, entre une double rangée de personnages dont un si grand nombre, héros ou martyrs de la cause qu'il servait, étaient descendus par mort violente dans la tombe. Accablé de douleur mais non vaincu, il errait comme une ombre au milieu de ces ombres, les prenant à témoins de sa fidélité sans bornes à ses croyances. »

Que devinrent, après l'occupation imprévue du château de Saumur par les troupes royales, au mois de mai 1621, les portraits et tableaux qu'y avait réunis, durant près de douze ans, du Plessis-Mornay ? Une partie fut transportée au château de la Forêt-sur-Sèvres, pêle-mêle, avec les épaves de la bibliothèque et du mobilier. A la mort de du Plessis (11 novembre 1623), le tout fut divisé entre

ses trois filles, et d'autres partages postérieurs amenèrent plus tard la dispersion de ces débris.

M. Benjamin Fillon a droit à la reconnaissance des protestants français pour le soin avec lequel il a recomposé cet héritage de si grand prix avant ses éparpillements successifs. Il veut bien nous faire espérer un travail analogue sur la bibliothèque de du Plessis-Mornay, et sur les objets précieux de toute nature, émaux de Limoges, boîtes richement ornées, médailles etc., qui y étaient conservés. Personne mieux que lui ne peut réaliser une promesse qui semble l'acquit d'une dette envers une grande mémoire. J. B.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION AU DÉSERT

Château du Valasse, par Bolbec,
13 septembre 1879.

Cher collègue,

Vous m'aviez demandé un article pour le n° d'octobre du *Bulletin*. Je ne puis malheureusement pas vous satisfaire. J'ai voyagé tout l'été, et je n'ai pu m'occuper, d'une manière suivie, d'aucun travail historique; mais je puis vous raconter un épisode de voyage qu'il serait permis d'intituler « la Fête de la Réformation au Désert ».

J'avais appris de M. le pasteur et professeur Viguié qu'il devait faire, le 31 août, une prédication en plein air dans une des vallées de ces âpres montagnes des Cévennes si pleines de souvenirs protestants, et comme j'avais depuis longtemps un vif désir de les visiter, cette circonstance m'avait décidé à faire le voyage cette année, sûr d'assister à une cérémonie intéressante et d'entendre une parole éloquente.

Arrivé à Saint-Roman le 30 août au soir, je descendais le lendemain matin à pied à Sainte-Croix-de-Valfrancesque où devait se faire la prédication. Sur la route, je me mêlais aux groupes nombreux de zélés protestants qui se rendaient comme moi au lieu de la réunion, et j'apercevais sur tous les chemins et sentiers qui mènent à Sainte-Croix d'autres groupes se dirigeant vers le même but. Ai-je besoin de vous dire combien je me sentais heureux de me trouver au milieu de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes gens dont les pères avaient si vaillamment lutté et souffert pour leur foi et pour la liberté de conscience? Leur nombre et leur empressement à venir, presque tous de fort loin, prendre part à la fête religieuse qui se préparait, prouvaient qu'ils n'avaient pas dégénéré.

Je me reportais par la pensée à ces temps sombres des persécutions où, par ces mêmes sentiers, d'autres protestants venaient

écouter la parole de Dieu, non pas ainsi par groupes nombreux, en plein soleil et en toute sécurité, mais isolés, et prenant force précautions pour ne pas éveiller l'attention, ne sachant pas, hélas! si, le soir, ils ne seraient pas ou morts ou conduits en prison par les troupes de M. l'Intendant, pour être de là envoyés, les hommes aux galères et les femmes à la tour de Constance. Je me disais combien, dans ce siècle de tolérance, il nous est plus aisé de rester protestants et combien aussi nous sommes coupables de faiblir ou de nous diviser.

A mon arrivée à Sainte-Croix, M. Viguié me présenta à tous les pasteurs présents, qui voulurent bien faire au membre de notre comité un accueil cordial et empressé et qui, pour honorer notre Société me demandèrent de prendre place dans leur cortège. Je les priai de me permettre de me mêler à l'assemblée, et j'allai m'asseoir au milieu d'environ trois mille personnes sous de magnifiques châtaigniers séculaires sous l'ombrage desquels une chaire de feuillage avait été dressée. Bientôt le cortège, composé de dix pasteurs en robe, d'anciens et de diacres, ayant à leur tête le vénérable M. Ribard, pasteur à Sainte-Croix depuis 55 ans, arriva dans ce beau lieu si bien approprié à cette imposante cérémonie dont les saines et fortes impressions laisseront certainement un long souvenir à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister [1].

Après la prière d'ouverture, M. le pasteur Broussoux lut la délibération du consistoire de Barre qui a institué la fête de la Réformation et qui pourrait être proposée comme un modèle à imiter par d'autres consistoires [2].

1. Les pasteurs présents étaient, outre M. Viguié, MM. Broussoux, président du consistoire de Barre-des-Cévennes; Ribard père, pasteur à Sainte-Croix; Ribard fils, pasteur à Saint-Roman; Cam. Lamarche, propriétaire à Cassagnas; Malignas, propriétaire au Pompidou; Cam. Lamarche, ancien pasteur de Saint-Privas de Vallongue; Delon, propriétaire à Saint-André-de-Valborgne; Aug. Boyer, propriétaire à Saint-Martin-de-Lansuscle; Numa Lamarche, propriétaire à Nègrepelisse, de passage à Barre.

2. SÉANCE DU 13 JUIN 1878. — Monsieur le Président propose au Consistoire d'examiner cette question inscrite à l'ordre du jour : « Y a-t-il lieu de célébrer chaque année, à l'exemple de diverses Églises, une fête de la Réformation ? »

Après une longue discussion, il est unanimement reconnu que les Églises qui composent la consistoriale de Barre auraient grand profit à se réunir chaque année vers la même époque pour célébrer ensemble une fête qui, leur rappelant leur glorieux passé et leur proposant de saints exemples, ne pourrait que réveiller leur zèle et raviver leur foi.

Dès lors, le Consistoire, considérant : que si cette fête de la Réformation a été fixée par quelques Églises au 1er dimanche de novembre, ce jour a été un peu arbitrairement choisi; qu'il n'est pas encore (il s'en faut de beaucoup), unanimement adopté; que d'ailleurs, à cette date et à cause du mauvais temps, le culte ne pourrait jamais être célébré en plein air, et que les temples ne suffiraient pas, en cette occasion, à abriter les nombreux fidèles venus des diverses paroisses qui composent la Consistoriale;

Décide par ces motifs :

« 1° La fête de la Réformation sera, moyennant la volonté de Dieu, célébrée tous les ans dans l'Église C. de Barre le dernier dimanche d'août, car cette époque de l'année rappelle aux Églises de la Réforme quelques-uns de leurs beaux triomphes, quelques-unes aussi de leurs plus cruelles douleurs.

» 2° Le service aura lieu avec le concours de tous les pasteurs du ressort; alternativement au chef-lieu de chacune des cinq paroisses et dans l'ordre que le sort fixera.

» 3° Le Consistoire arrêtera tous les ans dans une de ses séances les diverses parties du service, et désignera, au moins trois mois à l'avance, le pasteur qui devra être chargé de la prédication. »

Il est immédiatement procédé à un tirage au sort duquel il résulte que la fête

Vint ensuite la lecture de la Bible faite par M. le pasteur Numa Lamarche, président du Consistoire de Negrepelisse. Enfin M. Viguié, prenant pour texte les paroles d'Isaïe (XLVI, 9) : « Souvenez-vous des choses d'autrefois », commença, au milieu du plus profond recueillement de tout l'auditoire, à retracer, d'une voie chaude et vibrante, la foi, le courage et les épreuves des anciens Cévenols. Tout les cœurs étaient émus, et bien des yeux brillaient d'une noble fierté au récit de l'héroïsme des ancêtres. Le sujet était beau, et l'orateur l'a traité avec une éloquence entraînante. Son invocation aux montagnes et aux ravins témoins de tant de luttes et aux torrents rougis du sang des martyrs a été d'un puissant effet. Il a dit aussi la foi ardente et libre des Cévenols, leur charité inépuisable, leurs espérances dans le triomphe final de la vérité et de la liberté, et, faisant au temps présent une heureuse application de l'exemple de ces vertus, il a cherché à réchauffer le zèle de tous et a parlé d'une voie émue et convaincante de la nécessité de l'union et de la concorde.

Toutes les opinions étaient représentées dans cette nombreuse assistance, et ce chaleureux appel à l'apaisement n'a pas pu ne pas être entendu. Puisse-t-il dépasser les limites de l'étroite vallée où il a été fait et convaincre bien d'autres que les auditeurs de Sainte-Croix !

Après ce magnifique discours qui a, pendant près d'une heure et demie, captivé et soutenu sans défaillance l'attention et le recueillement de l'assemblée entière, il a été fait au profit de notre Société une quête dont M. Viguié a été chargé de remettre le produit à notre Comité.

Dans l'après-midi, un repas simple et fraternel réunissait pasteurs, anciens, diacres et invités, et se terminait par un échange de paroles de bonne entente et de bon vouloir où notre Société n'a pas été oubliée.

Le soir, acceptant la franche et cordiale hospitalité de M. le pasteur Broussoux, je gagnais Barre-de-Cévennes. Le lendemain, mon aimable hôte, avec M. N. Lamarche, me promenait dans les environs et me faisait voir de loin la montagne de Bougès, Altefages, le plan de Fontmort et d'autres lieux célèbres dans l'histoire des Camisards.

Deux jours après je quittais à regret cet intéressant pays où j'avais recueilli de si vives et si précieuses impressions, où, j'avais reçu un si chaud accueil que je n'oublierai pas de sitôt, et où je l'ai constaté avec plaisir, notre Société compte de nombreux et sympathiques amis.

Croyez, cher collègue, à mes sentiments affectueux et dévoués.

WILLIAM MARTIN.

de la Réformation devra être célébrée en 1878 à Saint-Roman et Moissac; en 1879 à Sainte-Croix de Vallée-Française; en 1880 à Cassagnas; en 1881, au Pompidou; en 1882, à Barre; en 1883 à Saint-Roman et Moissac, pour la deuxième fois, et ainsi de suite d'année en année. — Ont signé, tous les membres présents à la séance.

Pour copie conforme,
Le Président, E. BROUSSOUX.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852	20 fr. le volume	11e année,	1862	20 fr. le volume.
2e —	1853		12e —	1863	
3e —	1854		13e —	1864	
4e —	1855		14e —	1865	
5e —	1856		15e —	1866	
6e —	1857		16e —	1867	
7e —	1858		17e —	1868	
8e —	1859		18e —	1869	
			19e-20e —	1870-71	
			21e —	1872	
			22e —	1873	
			23e —	1874	
			24e —	1875	
			25e —	1876	
9e —	1860	30 fr. le volume	26e —	1877	10 fr. le volume.
10e —	1861		27e —	1878	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1879